

Première séance, mardi 6 octobre 2009

Présidence de M. Pierre-André Page, président

SOMMAIRE: Ouverture de la session. – Communications de la présidence. – Assermentation des personnes élues en septembre 2009. – Projet de loi N° 151 modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs (LICD); entrée en matière, première et deuxième lectures; vote final. – Motion populaire MV1058.09 David Bonny/Christian Seydoux/Anne-Marie Cochard/Nathalie Joye-Feist/Catherine Kessler-Steinmann (des cours de natation pour tous les élèves fribourgeois); prise en considération. – Projet de décret relatif à la réélection collective de membres du pouvoir judiciaire; entrée en matière, lecture et vote final. – Postulat P2052.09 Antoinette de Weck/Nadine Gobet (exécution des peines, libération conditionnelle et contrôle); prise en considération. – Rapport N° 148 sur l'instauration d'un revenu déterminant unique (RDU) pour les prestations sociales cantonales; discussion. – Rapport N° 153 sur le postulat N° 248.04 Anne-Claude Demierre/Yves Menoud concernant la création d'un service d'information pour les familles et les enfants. – Elections.

Ouverture de la session

La séance est ouverte à 14 heures.

Présence de 101 députés; absents: 9.

Sont absents avec justifications: M^{me} et MM. Bruno Boschung, Gabrielle Bourguet, Michel Buchmann, Claude Chassot, Jean-Pierre Dorand, Jean-Noël Gendre, Pascal Kuenlin, Edgar Schorderet et Laurent Thévoz.

Le Conseil d'Etat est présent in corpore.

Le Président. J'ai le plaisir d'ouvrir cette session d'octobre et vous souhaite la bienvenue.

Communications

Le Président. 1. S'agissant de l'élection du remplaçant ou de la remplaçante de M^{me} Mutter, démissionnaire de la Commission des routes et cours d'eau, figurant au programme de la session d'octobre, je vous rappelle que, pour une commission spécialisée, c'est au Bureau, sur présentation des groupes, qu'il incombe de nommer cette personne. Donc cet objet est retiré de l'ordre du jour du Grand Conseil et remis à celui du Bureau qui siègera jeudi matin.

2. Nous vous informons que par souci d'efficacité de notre site internet, vous trouvez désormais, en plus du

programme, un accès aux liens vers les objets qui seront traités lors de cette session, excepté les documents qui ne peuvent être rendus publics: http://admin.fr.ch/gc/fr/pub/sessions/dates/octobre_2009.htm.

Cette nouvelle prestation a valeur de test et vous pouvez adresser vos observations ou remarques à M^{me} Martine Currat, responsable informatique.

Assermentations

Assermentations de M^{mes} Caroline Dénervaud, Josiane-Marie Galley, Myriam Guillet et Sonia Nicolet et de MM. Christian Ayer, Nicolas Gisler, Jean-Daniel Grand et Thomas Schick, élus à des fonctions judiciaires non professionnelles au cours de la session de septembre.

– Il est procédé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

Le Président. Mesdames et Messieurs, vous venez d'être assermentés pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite plein succès dans l'exercice de votre nouveau mandat. La cérémonie d'assermentation est terminée. (*applaudissements!*)

Salutations

Le Président. J'ai le plaisir de saluer dans la tribune du public une forte délégation de l'Association Espaces-Femmes. Bienvenue au sein de notre Parlement! (*applaudissements!*)

Projet de loi N° 151 modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs (LICD)¹

Rapporteur: **Hans-Rudolf Beyeler** (ACG/MLB, SE).
Commissaire: **Claude Lässer**, Directeur des finances.

Entrée en matière

Le Rapporteur. La commission parlementaire a examiné le projet de loi modifiant la loi sur les impôts

¹ Message pp. 1676ss.

cantonaux directs (LICD) en date du 17 septembre 2009. La révision de la loi cantonale sur les impôts directs donne suite à trois motions acceptées par le Grand Conseil en 2008 et comprend quatre thèmes principaux, à savoir:

- une réduction des impôts des familles avec une augmentation des déductions de 1000 francs par enfant. La déduction des frais de garde est augmentée de 1500 francs;
- une réduction des impôts sur les prestations en capital provenant de la prévoyance;
- une baisse d'impôt de 5% en faveur des sociétés et des personnes morales;
- l'adaptation du droit cantonal au nouveau droit fédéral par la suppression de la pratique Dumont; la simplification du rappel d'impôt en cas de succession et
- la dénonciation spontanée non punissable.

Sur proposition du Conseil d'Etat, la commission a accepté de présenter un projet bis modifiant l'article 84. Cela concerne la perception de l'impôt à la source sur les prestations en capital semblable à celle introduite à l'article 39.

L'incidence financière totale du présent projet de loi se monte à 15,6 millions de francs pour notre canton, 12,5 millions pour les communes et 1,4 million pour les paroisses.

Le présent projet requiert une majorité qualifiée du Grand Conseil pour être adopté.

Par 8 voix contre 1 et 2 abstentions, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de loi.

Le Commissaire. Comme le rapporteur l'a dit, le projet que nous présentons répond totalement ou partiellement à trois motions qui avaient été acceptées par ce Grand Conseil, à savoir:

- la motion Schnyder/Marti, reprise par les députés Vonlanthen/Ith, qui a été acceptée par le Grand Conseil le 2 avril 2008;
- la motion Peiry/Page acceptée par le Grand Conseil également le 2 avril 2008;
- la motion Bapst/Romanens, adoptée par le Grand Conseil en la même séance du 2 avril 2008.

Le projet concerne à la fois les personnes physiques et les personnes morales. Pour les personnes physiques, il s'agit d'une augmentation de 1000 francs de la déduction sociale par enfant ainsi que d'une augmentation du montant maximum déductible au titre de frais de garde de 1500 francs par enfant. Cet aspect du projet représente plus de la moitié de l'effet financier, la part essentielle concernant l'augmentation des déductions sociales pour enfants.

D'autre part, les personnes physiques sont également concernées par une réduction moyenne de 10,8% de l'imposition des prestations en capital provenant de la prévoyance.

Pour ce qui concerne les personnes morales, le projet prévoit une diminution de 5% de l'imposition du bénéfice et du capital de toutes les personnes morales.

D'autre part, il s'agit d'adapter notre législation à la législation fédérale sur la simplification du rappel d'impôt en cas de succession et sur l'introduction de la dénonciation spontanée non punissable. Il faut préciser que sur cet aspect des choses la marge de manœuvre du canton est nulle puisqu'il s'agit d'une reprise de la loi fédérale d'harmonisation des impôts cantonaux. Nous avons repris les textes fédéraux tels quels pour éviter les interprétations ultérieures divergentes.

Enfin, vous le savez – nous l'avions annoncé – le canton de Fribourg a décidé d'abandonner la pratique Dumont à partir du 1^{er} janvier 2009 mais il fallait encore en tirer les conséquences sur le plan fiscal. Nous avons attendu que la Confédération ait les textes également pour qu'il n'y ait pas de divergence entre les textes cantonaux et fédéraux. Donc, le projet ancre dans la loi le principe de l'abandon de la pratique Dumont.

Avec ces considérations, je vous invite à entrer en matière et à adopter le projet bis tel qu'il vous est proposé.

Rey Benoît (AGC/MLB, FV). Evidemment le projet présenté aujourd'hui est un projet directement lié aux différentes motions que nous, comme Grand Conseil, avons accepté durant les années dernières. Il est important donc dans ce sens de pouvoir prendre connaissance de l'évolution de l'économie de notre pays entre 2007 et 2008 et la situation actuelle. Entretemps, il y a eu une péjoration importante de la situation financière. Je ne vais pas refaire un dessin, je crois que nos journaux en sont remplis depuis plus d'une année.

Si nous prenons la situation de quelques cantons avoisinants, je ne prendrai que celle de Neuchâtel, nous pouvons constater que le gouvernement du canton de Neuchâtel – et je pense que le nôtre est bienheureux en comparaison – s'évertue à trouver 160 millions sur un budget qui est à peu près la moitié du nôtre pour essayer de sauver les meubles. Et le canton de Neuchâtel, en son temps, a fait aussi un certain nombre de réductions fiscales.

Je pense donc que les interventions, qui avaient été faites par différents groupes au moment de la prise en considération de ces 11 ou 13 motions – je ne me rappelle plus du nombre – ont toutes leur pertinence aujourd'hui. Nous avons dit que le but de la fiscalité n'était pas de ponctionner le porte-monnaie du contribuable mais était de permettre à l'Etat d'assumer ses responsabilités en termes d'éducation, en termes de santé, en termes de circulation; ce qui est toujours le cas actuellement.

Par contre, nous devons prendre en considération le fait qu'il n'est pas sûr non plus que le canton de Fribourg, malgré les prévisions budgétaires très positives de l'année prochaine – et je m'en réjouis –, puisse continuer de telle manière à assumer ses responsabilités. Donc ces soucis, ces préoccupations, qui avaient été émis lors de l'acceptation de ces motions en 2007 et 2008 sont toujours d'actualité et nous les maintenons.

Sur le fond des dispositions qui sont prévues, évidemment que la diminution ou l'augmentation de la dimi-

nution des charges pour enfants et pour frais de garde, nous la soutenons mais nous aurions préféré – comme il avait été suggéré en son temps – une déduction sur le montant de l'impôt et non pas sur le revenu imposable; elle aurait été plus égalitaire pour tous les contribuables.

En ce qui concerne la diminution de 10% – deux motions parlaient d'une diminution de 10% du montant des impôts: nous nous opposons à cette diminution de 10%. D'une part, elle n'est plus d'actualité en raison de la conjoncture et, d'autre part, diminuer de 10%, c'est une théorie, ça n'a rien à voir avec les charges d'une collectivité publique! Alors on peut dire 10, 15, 20%, peu importe! Ce qui est important, c'est ce que doit assurer une collectivité publique.

En ce qui concerne la diminution des impôts pour les personnes morales, les 4,7 millions prévus à cet effet nous paraissent quelque peu disproportionnés. En sachant qu'il y a environ 10% de la masse fiscale qui est payé par les personnes morales, cela voudrait dire à peu près 47 millions, ce qui nous paraît beaucoup!

Finalement, par rapport à l'abandon de la pratique Dumont, évidemment, nous en prenons acte. Je me permets juste une petite remarque. L'abandon de cette pratique, si elle est judicieuse parce qu'elle permet effectivement de faire des investissements et de faire l'entretien d'immeubles, a introduit une quelconque inégalité avec les personnes qui construisent une nouvelle maison et qui, pendant un certain nombre d'années, ne peuvent absolument rien déduire de leur déclaration d'impôts, alors que quelqu'un qui achète ou qui acquiert une ancienne maison et qui fait des transformations immédiatement va se retrouver une année ou deux avec une déclaration très avantageuse pour lui.

C'est la raison pour laquelle, le groupe Alliance centre gauche, sur le principe, n'est pas d'accord avec ces diminutions fiscales. Et là, j'aimerais quand même réintervenir sur le fait des conséquences que cela a sur les communes, qui n'ont d'autre choix que d'augmenter leur cote et ça, nous le déplorons! La majorité du groupe sera opposée ou alors s'abstiendra lors des votes sur ces modifications fiscales.

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance de ce message qui poursuit la mise en œuvre partielle des motions acceptées l'an passé par le Grand Conseil. Notre groupe salue la baisse linéaire de 5% des impôts pour les personnes morales, la revalorisation des déductions pour enfants, l'abrogation de la pratique Dumont ainsi que la réduction des impôts sur les prestations en capital.

La dénonciation spontanée non punissable est pour l'essentiel une adaptation du droit cantonal au nouveau droit fédéral et va aussi dans le bon sens. Cette petite «amnistie» permettra au canton et aux communes d'engendrer de nouvelles recettes fiscales. Par définition, ces nouvelles recettes ne peuvent pas encore être chiffrées mais les communes, toujours promptes à rejeter les baisses d'impôts, devraient tenir compte de cet aspect nouveau avant de vouloir refuser ce message dans son entier.

Ceci dit, notre groupe fait trois remarques. La première est qu'on ne peut pas considérer notre motion demandant une baisse linéaire de 10% comme étant liquidée. C'est effectivement le cas pour les personnes morales, mais ce n'est pas le cas pour les personnes physiques. Pour les personnes physiques, le coefficient a été ramené de 106,6 points à 100, la baisse est donc de 6,2%. Nous demandons au Conseil d'Etat de mettre en œuvre le solde de notre motion.

La deuxième remarque est que rien n'est prévu dans ce message pour les contribuables sans enfant. Baisser la fiscalité des familles, c'est très bien, et nous sommes aussi favorables aux baisses d'impôt pour les familles, mais il ne faudrait pas oublier les autres contribuables, je pense notamment aux jeunes au sortir de leur formation et qui débudent dans leur activité professionnelle ou aux seniors qui n'ont plus d'enfants à charge. Les jeunes et les seniors sont deux catégories qui peuvent se sentir fragilisées dans le contexte économique actuel et eux aussi trouveraient légitime qu'on pense une fois à eux.

Enfin, la dernière observation est liée à la revalorisation pour frais de garde. La déduction pour frais de garde a été mise en place au début des années 2000. Elle a été régulièrement revalorisée. Cette déduction n'est pas en soi contestable. Ce qui l'est par contre, c'est que les familles qui renoncent souvent à un deuxième salaire pour s'occuper de leurs enfants ont le sentiment d'être pénalisées deux fois. D'une part, c'est un salaire en moins qui rentre dans le ménage familial et, d'autre part, elles ne peuvent pas bénéficier des mêmes déductions que les familles qui font peser sur la collectivité la prise en charge des enfants. Beaucoup de familles, dont souvent l'épouse renonce à une activité professionnelle ou même à une carrière professionnelle pour s'occuper des enfants, se sentent quelque part flouées par ce système fiscal. C'est le cas, entre autres, de nombreuses paysannes dans ce canton et pour lesquelles l'avenir est déjà passablement sombre. Je conviens que certaines familles, notamment monoparentales, n'ont pas le choix. Il n'en demeure pas moins que, selon un étude de la Fédération des crèches et garderies fribourgeoises publiée en octobre 2007, 60% des contribuables qui bénéficient des structures d'accueil ont un revenu supérieur à 100 000 francs et même 22% ont un revenu supérieur à 140 000 francs. Ces contribuables bénéficient à la fois des structures d'accueil subventionnées par les collectivités publiques et de la déduction pour frais de garde. A cela s'ajoute le fait que notre système fiscal ne devrait pas favoriser une déresponsabilisation des parents dans l'éducation de leurs enfants.

Avec ces quelques considérations, le groupe de l'Union démocratique du centre soutient le message, respectivement le projet bis.

Bapst Markus (PDC/CVP, SE). Le groupe démocrate-chrétien soutiendra le projet bis, respectivement le projet du Conseil d'Etat. Il salue les efforts de baisse fiscale faits en faveur des familles avec enfants. C'est une aide qui tombe bien dans une situation de crise et d'insécurité.

Le groupe relève pourtant que l'amélioration de l'imposition pour couples mariés reste encore en suspens; c'était un des points de notre motion qui a été déposée.

Il comprend qu'on ne peut pas tout faire à la fois mais souhaite que cette inégalité de traitement soit amortie, voire éliminée, dans un proche avenir. C'est, comme je l'ai dit, le dernier point, selon nous, des motions qui reste encore en suspens.

Die Steuererleichterungen für die Unternehmen kommen im richtigen Moment. Der Kanton kann es sich jetzt noch leisten, die Steuersenkungen zu verdauen. Für die Unternehmen selbst, aber auch für die interkantonale Steuerkonkurrenz, ist dies ein bedeutender Schritt. Ein bedeutender Schritt auch im Sinne der Wirtschaftsförderung. In diesem Zusammenhang noch eine Bemerkung zur Kritik einzelner Gemeinden an der Steuersenkungsvorlage: Es ist durchaus so, dass einzelne Gemeinden, unter ihnen die Stadt Freiburg, eine angespannte Finanzlage durchstehen müssen. Dies ist jedoch kein Grund, nur schwarz zu malen. Es sei daran erinnert, dass gerade die Unternehmen deutlich zum finanziellen Ertrag der Gemeinden beigetragen haben. Die Steuereinnahmen der juristischen Personen stiegen von 2002 bis 2007 von 55 Millionen auf 92 Millionen Franken. Dies entspricht einer Zunahme von 40 Prozent. Es ist davon auszugehen, dass in den Gemeinden, vor allem in denjenigen, die viele Unternehmen haben, zum Teil noch grössere Zuwachsraten zu verzeichnen gewesen sind. Ich möchte daran erinnern, dass wir zudem das Gesetz über die Besteuerung der Kantonalbank geändert haben, so dass auch die Kantonalbank heute Steuern bezahlt. Man sollte nicht nur davon reden, was nicht mehr in die Kasse kommt, sondern auch daran erinnern, was in der Zwischenzeit mehr bezahlt worden ist.

Pour terminer, je vous signale que le groupe démocrate-chrétien suivra strictement le projet, qu'on pense raisonnable, du Conseil d'Etat et votera le projet bis auquel le Conseil d'Etat se rallie; c'était d'ailleurs sa proposition.

Cotting Claudia (PLR/FDP, SC). Le groupe libéral-radical a examiné attentivement les modifications de la loi du 6 juin sur les impôts cantonaux directs. Ils sont la conséquence de l'acceptation de trois motions l'année passée ainsi que de l'adaptation du droit cantonal au nouveau droit fédéral par la suppression de la pratique Dumont et la simplification du rappel d'impôts en cas de succession; la dénonciation spontanée non punissable découle aussi du droit fédéral. L'augmentation des déductions sociales pour les enfants et la déduction pour les frais de garde se chiffre par 9 millions en faveur des familles et ce sera une excellente décision. Les personnes morales se voient également allégées de 5% d'une charge fiscale non négligeable et un allègement s'opère en faveur des bénéficiaires de prestations en capital. Pour cette catégorie, nous aurions souhaité un plus grand allègement de la fiscalité puisque le canton de Fribourg tient le deuxième rang de la cherté de cette imposition et, après cet allègement, restera encore le deuxième canton romand.

Le groupe libéral-radical entre en matière et soutient le projet du Conseil d'Etat, un Etat qui peut se permettre un allègement supplémentaire en faveur de ces diverses catégories de contribuables.

Girard Raoul (PS/SP, GR). Une longue discussion a eu lieu au sein de notre groupe concernant ce projet de loi modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs. Cette longue discussion, contrairement à ce qu'on pourrait penser, n'a pas eu lieu sur le thème des modifications de notre loi découlant des décisions du Parlement fédéral. Si l'abrogation de la pratique Dumont ne pouvait naturellement pas ici faire l'objet d'un débat, il en était peut-être autrement de la réduction du rappel d'impôts en cas de succession et de la dénonciation spontanée non punissable. Mais ces deux amnisties fiscales, car c'est en fait un peu de ça dont on parle, ne peuvent pas être remises en question aujourd'hui. Nous éviterons donc de refaire ce débat des Chambres dans ce Parlement cantonal. Nous devons adapter notre propre législation fiscale, alors soit, même si ce genre de thèmes nécessite en principe une discussion de fond qui ne pourra, malheureusement, pas avoir lieu!

S'il y a eu discussions et de nombreuses pistes de réflexion sur ce projet de loi, c'est avant tout sur les baisses qui nous sont proposées. J'aimerais rappeler ici que le groupe socialiste est favorable à un allègement de la fiscalité. Il est disposé à des baisses si celles-ci poursuivent deux principes essentiels, à savoir:

1. l'équité
2. la précaution ou la prévoyance.

Le premier critère, l'équité, est ici respectée, je le dis très clairement. Les baisses envisagées bénéficieront prioritairement aux familles avec enfants ou familles dont le revenu est à un niveau qu'on peut qualifier de moyen-inférieur. Le groupe socialiste a toujours défendu cela et se plaît sur ce point à imaginer que ses diverses propositions faites ces dernières années ont peut-être – ou certainement – permis de cibler au mieux la population bénéficiaire.

Le deuxième critère, par contre, à savoir celui de la prévoyance, n'est absolument pas présent dans ce projet. Notre canton annonce un budget équilibré pour l'année à venir. Nous en sommes bien entendu ravis, mais nous aimerions ici que ce Parlement n'élude pas la situation financière des années à venir. Le plan financier revu et corrigé démontre une situation préoccupante à partir de 2012. Les déficits qu'on nous annonce apparaissent d'ores et déjà comme des déficits structurels. Le Conseil d'Etat parle même déjà d'un besoin de ressources financières supplémentaires à cet horizon. Notre canton connaît une croissance démographique importante, réjouissante très certainement, mais ses besoins sont encore nombreux. Je ne crois pas avoir entendu dans ce Parlement qu'il fallait, dans les années à venir, couper dans des projets tant d'infrastructures, tant de soutien aux améliorations énergétiques. Il est très dangereux de partir «tête dans le guidon» sur un projet qui néglige la situation financière dans deux ans à peine! Que ferons-nous dans 720 jours? Quelle population sera préteritée sur des coupes qu'on ne manquera pas de faire? Vous me direz que rien n'est sûr, qu'il s'agit d'une planification financière. Je suis entièrement d'accord, il y a de nombreuses inconnues dans une planification financière, mais il faut quand même rappeler qu'une planification financière est un outil d'aide à la décision et ici j'ai un peu l'impression

que cet outil nous dit clairement de ne pas aller dans cette direction.

Au niveau du principe de précaution encore, je relève ici l'impact très fort qu'auront ces baisses sur les ménages communaux. Les communes de ce canton, il faut le rappeler et le je rappelle régulièrement, sont endettées à hauteur d'un milliard de francs. Que feront-elles avec une manne financière en moins? Je vous affirme ici que je suis très inquiet pour l'avenir de certaines communes. Certains me diront – ils l'ont déjà dit en commission – il suffit de corriger le coefficient. Je veux bien, mais je crois clairement que c'est une solution bien naïve tant l'exercice de la hausse d'impôts est périlleux; il peut être réussi à certains moments. Je peux vous assurer qu'à l'approche de certaines élections communales, celui-ci s'apparente plutôt au suicide collectif. Là aussi, quelle population sera directement affectée? Je crains fort, personnellement, que ce soit ceux que nous voulons avantager aujourd'hui.

Ces remarques, nous les avons faites en avril 2008 lorsque qu'une sorte de fièvre de la baisse d'impôts avait pris ce Parlement. A l'époque, le Conseil d'Etat même avait combattu certaines propositions. Il s'agit en partie de celles que nous traitons aujourd'hui. On nous avait parlé de risques, on nous avait parlé de conséquences et cela c'était en 2008! Je vous laisse comparer la situation conjoncturelle d'avril 2008, de l'époque, par rapport à celle que l'on connaît aujourd'hui. Je le reconnais volontiers, je m'époumone sur ce sujet depuis de nombreux mois mais l'issue de ce débat semble réglée tout comme l'était le débat d'avril 2008, «la tête dans le guidon», une fois encore!

Le groupe socialiste ne refusera pas les baisses favorables aux familles, mais laissera la majorité bourgeoise de ce Parlement prendre ses responsabilités quant aux incidences à venir des décisions du jour. Nous serons par contre très attentifs à ce que la décision de ce jour n'amène pas le Conseil d'Etat à refuser les augmentations des subventionnements aux primes de l'assurance-maladie, subventions qui déchargeront, et de manière encore plus conséquente que le projet d'aujourd'hui, les familles de ce canton.

Beyeler Hans-Rudolf (ACG/MLB, SE). Je tiens à remercier tous les députés qui sont pour l'entrée en matière et qui vont soutenir le projet bis.

Le Commissaire. Je remercie tous les intervenants représentant les groupes qui entrent en matière. Un certain nombre de réflexions ont été faites. Vous me permettez de revenir sur l'une ou l'autre.

Le député Rey a dit qu'il fallait aussi tenir compte de l'évolution économique; il a raison. C'est précisément ce que nous faisons. A l'heure de la hausse des cotisations à la caisse-maladie, je crois qu'une augmentation des déductions sociales pour enfants ne compensera pas la totalité, mais permettra précisément aux familles avec enfants de souffler un tout petit peu. Je crois que l'Etat de Fribourg assume ses responsabilités. On aura l'occasion de discuter du budget 2010, qui est d'ailleurs en discussion maintenant au sein de la CFG. J'aimerais quand même dire qu'en période d'inflation nulle, voire même d'inflation négative, l'Etat augmente ses char-

ges de 5%, donc accroît ses prestations d'autant. Ainsi, je crois qu'on prend nos responsabilités. Le député Rey a évoqué la forme de la déduction. On peut refaire l'histoire. Le rabais d'impôt a été présenté au peuple. Il a décidé. Je crois que la démocratie veut qu'on assume les décisions populaires. Sur l'aspect des prestations en capital, là, très franchement, je pense que la situation économique devrait avoir peu d'effets sur cet élément-là, bien au contraire. On peut certainement imaginer que les montants concernés vont encore augmenter à futur, ce qui veut dire que la perte de ces 10% est une perte à un moment donné, mais qui devrait être relativement vite compensée.

M. le Député Rey a également évoqué la diminution de l'impôt pour les personnes morales, qui est de 5% et non de 10%! Je crois que dans le calcul, il y a quelque chose qui ne correspond pas tout à fait, si j'ai bien suivi. D'autre part, j'aimerais quand même dire que la compétitivité du canton pour les personnes morales, pour les entreprises, est importante. Ce sont les entreprises qui créent les places de travail. J'aimerais quand même rappeler que le canton de Fribourg a perdu, en tout cas en bonne partie, la possibilité d'utiliser un instrument important, l'arrêté Bonny. Evidemment, par rapport à l'implantation de nouvelles entreprises, la création de nouvelles places de travail, la situation ne s'est pas améliorée. Il s'agit quand même, sans faire des folies comme on peut l'imaginer dans d'autres cantons, de conserver une certaine compétitivité sur ce plan-là.

Pour ce qui concerne la pratique Dumont, le choix on ne l'a pas! Je crois que c'est clair. Dès l'instant où la Confédération l'abandonne à partir de l'année prochaine, nous on doit aussi l'abandonner. On l'abandonne simplement avec une année d'avance. J'aimerais quand même dire que les déductions pour entretien, elles, sont valables pour tout le monde, y compris pour les bâtiments neufs, puisque si vous n'avez pas les frais effectifs, vous avez au minimum le forfait. Evidemment, si vous avez une maison neuve, les frais d'entretien sont relativement limités au début – on est bien d'accord – mais ensuite, quand les frais effectifs arrivent, vous pouvez les déduire.

Plusieurs intervenants, y compris le député Rey, ont parlé de l'influence sur les communes. Mais, Mesdames et Messieurs, vous le saviez lorsque vous avez décidé les motions! Moi, j'ai l'impression qu'on refait deux ou trois fois le même débat: quand on discute les motions, puis après quand on vient avec l'application des motions. Tout ça on le savait. J'aimerais aussi tempérer un tout petit peu. J'aimerais rappeler que sur quatre paquets fiscaux depuis le début de la législature, deux ont concerné les communes et deux ne les ont pas touchées. Donc dire que chaque fois que le canton fait quelque chose en matière fiscale les communes sont concernées, ce n'est pas tout à fait correct.

Le député Peiry se demande si l'on considère que sa motion est liquidée ou pas? sur tous ses aspects? On refera les calculs pour les personnes physiques. Il n'y a pas eu que la modification du coefficient cantonal, comme on l'a dit en commission, il y a eu d'autres modifications mais on refera le contrôle. J'ai un peu de peine avec le langage quand le député Peiry dit qu'il faudrait aussi, une fois, penser aux contribuables sans enfants. On a une politique de petits pas où on essaie

– jusqu'à présent on est y arrivé, je ne sais pas si on pourra encore le faire dans le futur – d'arriver à faire un paquet chaque année! Evidemment, il faut voir l'effort qui est fait sur l'ensemble de ces années parce qu'on ne peut pas systématiquement, dans chaque paquet annuel, viser toujours la même catégorie. Donc, il faut un peu voir sur l'ensemble qui a été concerné.

Pour ce qui concerne les frais de garde, dire que les familles où l'un des parents reste à la maison sont pénalisées deux fois n'est pas tout à fait correct! La taxation fiscale tient compte du fait qu'il n'y a plus qu'un revenu et notamment avec la progression, qui est quand même assez rapide, la modification n'est pas sans importance.

Pour le reste, M. le Député Girard dit que même le Conseil d'Etat a combattu certaines motions. D'accord! je n'ai jamais dit le contraire! Le Grand Conseil a pris ses décisions et puis on les applique! Si je venais vous dire: «Vous savez, nous, on était contre et vous avez quand même décidé, donc on ne fait pas parce qu'on était contre», qu'est-ce qu'on entendrait dans cette enceinte? La décharge des familles pour les subventions à la caisse-maladie a aussi été évoquée. Ce n'est pas un scoop, je vous ai dit que les dépenses, dans le cadre du budget 2010 de l'Etat, augmentaient de 5%. Il y a une part importante pour l'augmentation des subventions aux caisses-maladie. On en tient compte, on est bien d'accord. Comme je l'ai dit au départ, on assume totalement nos responsabilités.

C'est avec ces considérations qu'encore une fois je vous remercie d'accepter l'entrée en matière, qui n'est pas combattue, et je vous invite à voter le projet bis tel qu'il vous est présenté.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la première lecture.

Première lecture

ART. 1

ART. 33 AL. 2, 1^{RE} PHR.

Le Rapporteur. La modification traite l'abandon de la pratique Dumont et le Conseil d'Etat propose que cette modification prenne effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2009.

Le Commissaire. Effectivement, cet article consacre l'abandon de la pratique Dumont. Comme cela a été dit, je le répète, l'abandon de la pratique Dumont dans le canton est valable à partir du 1^{er} janvier 2009, cela veut dire que ce sera pour les déclarations d'impôts qui seront déposées en début 2010.

– Adopté.

ART. 36 AL. 1 LET. A, B ET G

Le Rapporteur. Les déductions par enfant, aux lettres a et b, sont augmentées de 1000 francs. Le projet propose, à la lettre g, d'augmenter la déduction pour les frais de garde prouvés de 4500 à 6000 francs.

Le Commissaire. Pas de compléments.

– Adopté.

ART. 39 AL. 2 ET AL. 2^{BIS} (NOUVEAU)

Le Rapporteur. Les différents paliers de perception sont augmentés de 10 000 francs et l'alinéa 2^{bis} (nouveau) introduit une déduction de 5000 francs sur les prestations en capital pour les personnes mariées ou avec charge d'enfants.

Le Commissaire. Comme cela a été dit, on augmente les paliers d'imposition de 10 000 francs. On introduit une déduction de 5000 francs pour les personnes mariées vivant en ménage commun.

Sur les effets, on se rend quand même compte, si vous regardez le tableau figurant dans le message, que ce sont avant tout les prestations en capital basses et moyennes qui sont plutôt favorisées et non les gros montants.

– Adopté.

ART. 84 AL. 3 ET 3^{BIS} (NOUVEAU)

Le Rapporteur. Conformément à l'article 39, nous devons également adapter l'article 84 qui traite les personnes imposées à la source, c'est-à-dire adapter les différents paliers de perception de 10 000 francs et introduire une déduction de 5000 francs sur les prestations en capital.

Le Commissaire. Il s'agit effectivement d'un oubli de notre part, je vous prie de nous en excuser et de tenir compte également de cette correction pour l'impôt à la source. Je remercie la commission d'avoir pris en compte cet oubli pour en faire un projet bis.

– Adopté selon proposition de la commission.¹

ART. 110 AL. 1 ET 2

Le Rapporteur. Il s'agit ici d'une baisse d'impôts de 5% en faveur des sociétés et d'autres personnes morales. Les taux passent donc de 10% à 9,5% et de 15% à 14,25%.

Le Commissaire. Dans cet article, le taux d'imposition du bénéficiaire des sociétés de capitaux et des sociétés de coopératives est réduit de 5%, donc passe de 10 à 9,5%. Lorsque le bénéficiaire net total n'excède pas 50 000 francs, le taux d'imposition des premiers 25 000 francs est également réduit de 5% et passe de 5 à 4,75% et le taux d'imposition des 25 000 francs suivants est abaissé dans la même proportion et passe ainsi de 15 à 14,25%.

– Adopté.

ART. 113 AL. 1 ET 2

Le Rapporteur. Il s'agit ici de remplacer le 10% à l'alinéa 1 par 9,5% et de remplacer à l'alinéa 2 le 5% par 4,75% et le 15% par 14,25%.

Le Commissaire. Cet article concerne donc les taux d'imposition pour les associations, fondations et autres

¹ Les propositions de la commission (projet bis) figurent en p. 1695.

personnes morales, avec les mêmes déductions qu'à l'article précédent.

– Adopté.

ART. 114

Le Rapporteur. Tout simplement ici, il s'agit aussi de remplacer le 10% par un 9,5%.

Le Commissaire. Il s'agit ici de l'imposition du bénéfice des placements collectifs qui possèdent des immeubles en propriété directe.

– Adopté.

ART. 121

Le Rapporteur. Là aussi, on remplace le 1,9% par 1,8%. Il s'agit des sociétés de capitaux et des coopératives.

Le Commissaire. Il s'agit ici effectivement du taux d'imposition du capital des sociétés de capitaux et des coopératives.

– Adopté.

ART. 122 AL. 1

Le Rapporteur. Là, on remplace le 3‰ par un 2,85‰.

Le Commissaire. Il s'agit ici du taux d'imposition du capital des associations, fondations et autres personnes morales.

– Adopté.

ART. 130

Le Rapporteur. Ici, on doit remplacer le 0,2‰ par le 0,19‰ et le 0,1‰ par le 0,09‰.

Le Commissaire. Cet article concerne l'imposition du capital des holdings et des sociétés et fondations domiciliées.

– Adopté.

ART. 192 TITRE MÉDIAN

Le Rapporteur. Il s'agit simplement d'ajouter le terme «ordinaire».

Le Commissaire. Il s'agit de distinguer clairement le rappel d'impôts simplifié pour les héritiers du rappel d'impôt ordinaire qui, évidemment, demeure.

– Adopté.

ART. 194A (NOUVEAU)

Le Rapporteur. Le rappel d'impôt simplifié pour les héritiers est donc une adaptation du droit cantonal suite à la modification de la LIFD et de la LHID.

Le Commissaire. Les héritiers peuvent donc bénéficier de la réduction de la perception du rappel d'impôts que le défunt aurait dû payer. La mesure proposée diminue

la responsabilité des héritiers en ce sens que le rappel d'impôts et les intérêts moratoires ne sont réclamés que pour les trois dernières périodes fiscales précédant l'année du décès. Il faut insister sur le fait que le rappel d'impôts simplifié n'est accordé que pour la déclaration d'éléments de la fortune ou du revenu dont les autorités fiscales ne connaissaient pas l'existence. Si les héritiers déclarent des éléments déjà connus d'une autorité fiscale fédérale, cantonale ou communale, ces éléments feront l'objet d'un rappel d'impôts ordinaire sur 10 ans. De plus, ces héritiers doivent aider sans réserve les autorités fiscales à dresser un inventaire exact et complet. Chose également importante, les héritiers ne doivent bénéficier du rappel d'impôts réduit que s'ils s'efforcent de le payer.

– Adopté.

ART. 220 AL. 3 ET 4 (NOUVEAU)

Le Rapporteur. L'article 220 al. 3 est modifié. Il y a un nouvel alinéa 4 concernant effectivement le contribuable qui dénonce spontanément et pour la première fois une soustraction d'impôts: il est renoncé à la poursuite pénale. C'est donc la dénonciation spontanée non punissable.

Le Commissaire. Avec cet article, on renonce à engager une poursuite pénale lorsque le contribuable regrette son comportement fautif et se dénonce spontanément pour la première fois en aidant sans réserve l'administration à déterminer le montant du rappel d'impôts. Il devra toujours payer le rappel d'impôts et les intérêts moratoires. Le rappel d'impôt est perçu au plus sur dix ans. La dénonciation spontanée non punissable n'est possible qu'une fois tant pour les personnes physiques que pour les personnes morales. On ne renonce à la poursuite pénale que si les autorités fiscales ignorent tout de la soustraction au moment de la dénonciation spontanée.

– Adopté.

ART. 222 AL. 3 (NOUVEAU)

Le Rapporteur. Les mêmes remarques que pour l'article 220.

Le Commissaire. L'instigateur, le complice et le participant à une soustraction d'impôt ont eux aussi la possibilité de déposer une dénonciation spontanée non punissable.

– Adopté.

ART. 223 AL. 1 ET AL. 4 (NOUVEAU)

Le Rapporteur. Ce sont les mêmes remarques qu'à l'article 220.

Le Commissaire. Ici, on s'adapte clairement à la LHID.

– Adopté.

ART. 226 TITRE MÉDIAN (NOUVEAU)

Le Rapporteur. Il s'agit ici d'ajouter un titre médian «En général».

– Adopté.

226A (NOUVEAU)

Le Rapporteur. Il s'agit de la dénonciation spontanée. Les remarques relatives à l'article 220 restent valables.

Le Commissaire. Ici, on a également affaire à une adaptation. La modification de la raison sociale ou le déplacement du siège d'un point à un autre du territoire suisse n'ont aucune influence sur les obligations fiscales de la personne morale et ne s'opposent donc en rien au dépôt d'une dénonciation spontanée non punissable. La société agit toujours par l'intermédiaire de ses organes ou de ses représentants, qui sont seuls habilités à déposer une dénonciation spontanée.

– Adopté.

ART. 231 AL. 3 (NOUVEAU)

Le Rapporteur. Là, il s'agit du détournement de l'impôt à la source avec les mêmes remarques que pour les articles 220ss.

Le Commissaire. Le propre d'une amnistie est d'exempter la personne repentante de toute peine. Or, il est tout à fait possible qu'une personne qui veut commettre une soustraction d'impôts réalise en lien avec cette soustraction d'autres infractions au sens du droit fiscal. Il convient donc d'amnistier les autres infractions commises en relation avec la soustraction d'impôt, pour autant que les conditions de la dénonciation spontanée non punissable soient remplies.

– Adopté.

ART. 232

– Adopté.

ART. 248A (NOUVEAU)

Le Rapporteur. L'article 248a traite les dispositions transitoires de ces modifications.

Le Commissaire. Pour ce qui concerne l'article 248, la question se pose de savoir à quelle succession appliquer les nouvelles règles pour la première fois. Etant donné que le jour du décès constitue une échéance qui, généralement, est déterminée facilement et avec certitude, le rappel d'impôts simplifié ne s'appliquera qu'aux successions ouvertes après l'entrée en vigueur de la présente loi, c'est-à-dire après le 1^{er} janvier 2010.

– Adopté.

ART. 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

Le Rapporteur. L'article 2 fixe l'entrée en vigueur. Le Conseil d'Etat nous a dit qu'elle est prévue pour le 1^{er} janvier 2010, sauf la modification de la pratique Dumont qui entre en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2009.

Le Commissaire. Je confirme les dates d'entrée en vigueur indiquées par le rapporteur.

– Adoptés.

– La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1, 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

Le Rapporteur. Confirmation des débats de la première lecture.

Le Commissaire. Confirmation de la première lecture.

– Confirmation de la première lecture.

Vote final

– Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble (majorité qualifiée exigée), tel qu'il sort des délibérations, par 60 voix contre 3. Il y a 27 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rapporteur (,), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schorderet G (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Sigen (FV, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 60.*

Ont voté non:

Rey (FV, ACG/MLB), Studer A. (SE,), Suter (SC, ACG/MLB). *Total: 3.*

Se sont abstenus:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Bourgnerecht (FV, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Burgener (FV,

PS/SP), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Reyff (FV, PDC/CVP), Fürst (LA, PS/SP), Ganiot (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Rommens A. (VE, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Thomet (SC, PS/SP), Tschoopp (SE, PS/SP). Total: 27.

Motion populaire MV1058.09 David Bonny/ Christian Seydoux/Anne-Marie Cochard/ Nathalie Joye-Feist/Catherine Kessler- Steinmann

**(des cours de natation pour tous les élèves
fribourgeois)¹**

Prise en considération

Le Président. Cette motion populaire a abouti, conformément à la législation sur l'exercice des droits politiques. Elle est maintenant traitée comme une motion parlementaire. Toutefois, les règles de l'urgence ne sont pas applicables.

Je vous donne lecture du résumé de cette motion. Par motion populaire munie de 926 signatures valables, déposée le 9 mars 2009 et transmise au Conseil d'Etat le 3 avril 2009, David Bonny, Christian Seydoux, Anne-Marie Cochard, Nathalie Joye-Feist et Catherine Kessler-Steinmann demandent au Gouvernement de présenter au Parlement un projet de loi ou une modification de loi existante, afin de garantir l'enseignement d'un cours de base de natation en toute sécurité pour tous les élèves du canton de Fribourg, durant leur cursus scolaire obligatoire. Selon le texte de la motion, le fait que certains élèves bénéficient de cours de natation alors que d'autres n'y ont pas droit est source de trop grandes disparités selon les régions du canton. Les enfants seraient toujours plus nombreux à ne pas savoir nager. La proposition consiste à rendre obligatoire un cours de base de 10 leçons de 50 à 60 minutes pour chaque enfant durant son cursus scolaire. Ce cours de base minimal serait suffisant pour se familiariser avec le domaine aquatique et pour savoir nager. La natation est le seul sport qui peut être pratiqué par tous les enfants, du sportif au handicapé, et il est recommandé pour le développement harmonieux de l'individu.

Le commissaire du Gouvernement pour cette motion populaire est M^{me} la Conseillère d'Etat Isabelle Chasot, Directrice de l'instruction publique. Je vous rappelle que le Conseil d'Etat demande le rejet de cette motion populaire.

Longchamp Patrice (PDC/CVP, GL). Cette motion populaire est tout à fait louable, mais comme le relève le Conseil d'Etat dans sa réponse très complète, elle est aujourd'hui irréalisable à cause d'abord du manque d'infrastructures existantes, puis du manque de personnel qualifié en raison des directives de sécurité très strictes en la matière, et finalement du financement des

transports scolaires entièrement à la charge des communes. De plus, je pense que l'école ne peut prendre la responsabilité d'apprendre à nager à tous les enfants, mais elle doit pouvoir acclimater ces derniers à l'eau, surtout les plus petits, soit de l'école enfantine à la 3^e primaire, comme relevé par le Conseil d'Etat. De plus, si ces cours de natation allaient devenir obligatoires, ils devraient alors être suivis par tous les enfants. Pour terminer, j'invite les 15 cercles scolaires qui n'organisent pas de cours de natation, sur les 107 que compte notre canton, à en mettre sur pied par l'intermédiaire de leur commune et je pense que la fin de l'année scolaire se prêterait assez bien à ce genre d'activité. En conclusion, une majorité des députés du groupe démocrate-chrétien soutiendra l'avis du Conseil d'Etat et je vous demande d'en faire autant.

Jelk Guy-Noël (PS/SP, FV). En prenant connaissance de cette motion, j'ai tout d'abord été surpris, puis déçu en pensant qu'aucun membre de notre Parlement n'ait songé à la proposer. Quoi de plus évident que de savoir nager en l'an 2000? Ou surtout de ne pas couler. C'est avec un plaisir certain, une grande conviction que j'espère que notre assemblée donnera suite à cette motion populaire. En fait, celle-ci ne demande rien de plus qu'un cours de base de natation d'une dizaine d'unités pour tous les élèves du canton de Fribourg, durant leur cursus scolaire obligatoire. Est-ce vraiment trop? Non.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat nous fait remarquer qu'environ 50% des personnes qui se sont noyées savaient nager. De mon côté, je pense qu'il est plus important de pouvoir sauver les 50 autres %, simplement grâce à un cours. Ce serait déjà une belle réussite, non? Le Conseil d'Etat nous fait également remarquer qu'il n'est pas possible qu'un cours de base de 10 séances soit suffisant pour apprendre à nager. Je veux bien concevoir que les plus peureux des élèves aient encore de la peine à nager correctement après 10 leçons. Mais je pense pouvoir affirmer, vu mon expérience d'instituteur ayant travaillé en piscine, de moniteur de natation Jeunesse et Sport, de nageur et de kayakiste, qu'au moins les trois quarts y arriveraient et surtout que ces élèves acquerraient davantage que les seules compétences aquatiques préconisées par le Conseil d'Etat. Considérant la situation actuelle de l'école fribourgeoise, le Conseil d'Etat relève que les enseignants généralistes sont au bénéfice d'un brevet de sauvetage renouvelable tous les deux ans et que si l'enseignant n'a pas l'occasion d'emmener sa classe à la piscine, celui-ci ou celle-ci ne le renouvelle pas. Je perçois là une excellente occasion de permettre à chaque institutrice de faire de la formation continue efficace.

Le Conseil d'Etat met en évidence les conditions cadres nécessaires à la mise en place d'un cours de base pour tous les élèves fribourgeois et relève que, même si on accepte cette motion, ce sera une étude approfondie de ces éléments qui seront à prendre en compte. Mais, Mesdames et Messieurs les Députés, c'est exactement ce dont notre canton a besoin. Je ne vous apprendrai rien en relevant que nous aurons d'ici 2025 une augmentation de 50 000 personnes dans le canton, dont une grande partie seront des jeunes dans leur scolarité obligatoire. Je suis également heureux que le Conseil

¹ Dépôt, développement et réponse du Conseil d'Etat, BGC pp. 1798ss.

d'Etat mentionne sans détour que l'offre en piscines couvertes est insuffisante dans notre canton. Offre qui, malheureusement ces dernières années, a plutôt diminué qu'augmenté. En effet, disparition des piscines du Schönberg en 1996 et de Seedorf en 2004 notamment. Les 16 piscines existantes sont insuffisantes actuellement et le seront davantage encore ces prochaines années, avec l'augmentation de la population fribourgeoise. En acceptant cette motion, nous permettrons au Conseil d'Etat d'entreprendre immédiatement un examen des besoins à venir.

A propos de la remarque sur la sécurité, je me réjouis de savoir que tout le corps enseignant fribourgeois devrait avoir une formation didactique en natation et faire un renouvellement systématique et régulier du brevet de sauvetage. Si ce fait permettait de sauver un enfant, ce serait déjà merveilleux.

Concernant les conséquences financières, il est évident que tant la construction de piscines que les cours et la formation engendreront un certain coût. Et ne serait-ce pas là également l'occasion de revoir les répartitions communes-Etat pour de telles infrastructures qui, évidemment, doivent être des projets au minimum intercommunaux et pourquoi pas même devenir étatiques? Je ne suis pas d'accord lorsque le Conseil d'Etat répond que les conditions financières seraient considérables pour les communes puisqu'il dit lui-même que seuls 14 cercles scolaires sur 121 n'ont pas de cours de natation. Une meilleure répartition des cours par cercle scolaire pourrait également être étudiée.

Le fait pour moi que le Conseil d'Etat salue, sur le principe, les objectifs de la motion est insuffisant. Un renforcement des compétences aquatiques des élèves est également insuffisant car vous le savez bien, Mesdames et Messieurs les Députés, les cours facultatifs ont rarement du succès. Si notre président nous demande qui désire venir siéger demain matin mercredi, je ne pense pas que nous serons légion. Chers collègues, cette motion est la traduction d'un cri d'alarme lancé par la Société suisse de sauvetage déjà en 2007. En l'acceptant, c'est également donner l'envie à tous les Fribourgeois de pratiquer un sport qui est parfois une thérapie autant mentale que physique. C'est également lutter contre l'obésité et cela se trouve dans le programme de législature. C'est l'occasion de mettre tout le corps enseignant fribourgeois sur pied d'égalité concernant l'enseignement de la natation et c'est surtout essayer de gommer les disparités régionales. Accepter cette motion, c'est montrer qu'il n'est pas acceptable qu'un élève fribourgeois puisse traverser toute sa scolarité obligatoire et ne pas pouvoir traverser ne serait-ce qu'un bassin de 25 m. Pour toutes ces raisons, je vous recommande d'accepter cette motion que le Conseil d'Etat ne refuse que pour une raison formelle.

Hunziker Yvan (PLR/FDP, VE). Le groupe libéral-radical a étudié cette motion populaire qui demande de rendre obligatoire l'enseignement de la natation à tous les enfants du canton durant le cursus scolaire obligatoire. Le groupe libéral-radical soutient la réponse que fait le Conseil d'Etat, tout en émettant quelques remarques. S'il est vrai que 10 leçons ne sont pas suffisantes pour maîtriser la natation, il faut remarquer que les

accidents et les noyades sont souvent dus à un manque de prudence et à une prise de risque trop élevée. Une grande majorité des cercles scolaires dispense déjà des cours de natation. Le groupe s'étonne par contre que dans sa réponse, le Conseil d'Etat entende inscrire, dans les modalités, voire dans les dispositions réglementaires, l'enseignement des compétences aquatiques, alors que la loi scolaire n'a pas encore été mise en consultation. Le sport est un objectif qui doit apparaître dans la loi et pas une discipline particulière par rapport à une autre. C'est avec ces considérations que nous refuserons cette motion populaire.

Election

Un assesseur (représentant les locataires) au Tribunal des baux à loyer de la Singine et du Lac

Rey Benoît (AGC/MLB, FV). Il ne s'agit pas de cette élection en particulier. Simplement pour dire que le groupe Alliance centre gauche, qui n'a plus de représentant au sein de la Commission de justice, n'a pas eu la possibilité d'avoir «in live» les informations relatives aux élections judiciaires. Il se permettra ainsi de s'abstenir sur toutes ces élections.

Motion populaire MV 1058.09

Prise en considération (suite)

Frossard Sébastien (UDC/SVP, GR). La motion populaire de M. Christian Seydoux et ses 925 co-signataires propose des cours de natation pour tous les élèves. Pour répondre à cette demande, l'Etat et les communes seront obligés de construire de nouvelles piscines, ce qui n'est pas sans dire que les frais seront énormes et plus encore les frais d'entretien et la formation de personnel qualifié pour l'enseignement des cours de natation. Cette motion est encore une façon de déresponsabiliser les parents, car ce ne serait plus les parents qui feraient le choix d'apprendre à nager à leurs enfants, mais l'école. Si cette motion est acceptée, qui nous dit que d'ici peu il ne faudra pas rendre obligatoires le ski, le foot, le hockey, le basket, etc. Nous devons donner la liberté aux communes pour la construction de tel ou tel complexe sportif et ne pas obliger par exemple la construction de piscines. Nous proposons que par le biais de la loi sur le sport, les organisations sportives telles que Jeunesse et Sport, les clubs et associations soutiennent et incitent les jeunes à faire du sport. Le groupe de l'Union démocratique du centre est réticent à toute forme d'obligation et d'imposition de la part de l'Etat. Donc en conclusion, nous rejeterons cette motion à sa majorité.

Gavillet Jacques (PS/SP, GL). Objectif: que tous les écoliers fribourgeois puissent profiter durant leur scolarité obligatoire d'un cours de natation afin, d'une part, qu'ils gèrent la nage en relative confiance et, d'autre

part, pour des raisons préventives. Si une grande majorité d'élèves sait nager à la fin du cursus scolaire, ce n'est pas le cas d'une minorité. Il est vrai que dans la plupart des écoles ou cercles scolaires, la natation fait partie du programme, mais ce n'est pas le cas partout. Au vu de la réponse du Conseil d'Etat, j'aimerais signaler qu'il existe en parallèle, dès le moment où on ne peut pas construire des piscines puisqu'elles sont trop chères, des cours privés et je sais que beaucoup de parents y inscrivent leurs enfants. C'est clair que cela a un coût et tous les parents ne peuvent se le permettre. Mais à ce titre-là, puisque construire des infrastructures coûte très, même trop cher, ne pourrait-on pas donner un coup de pouce aux parents qui feraient suivre un cours à leur progéniture? Selon mes renseignements – je ne veux pas faire ici de publicité pour une assurance quelconque – je sais de façon sûre qu'une assurance en tout cas prend à sa charge la moitié du prix du cours privé à concurrence de 500 francs par année, ce qui représente grosso modo 3 ou 4 cours. Pour cette assurance, cela fait partie de la prévention. Ne serait-ce pas un exemple que l'Etat pourrait reprendre en modulant bien entendu les conditions comme il l'entend? En tout cas, c'est ainsi que j'imagine une solution possible, qui va tout à fait dans le sens d'une vraie politique familiale. Je vous encourage donc à soutenir cette motion populaire dans l'esprit qui vient d'être décrit, car je trouverais vraiment dommage qu'elle tombe à l'eau et coule ainsi sans votre soutien.

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). Le groupe Alliance centre gauche a discuté cette motion populaire et a nagé un peu en eaux troubles puisqu'une partie la refuse, une partie n'a pas d'opinion et une troisième partie la soutient et veut nager en eaux plus libres. Je parle pour la troisième partie qui la soutient.

Ich möchte auf deutsch nur ganz kurz die Gründe für die Unterstützung dieser Volksmotion erwähnen. Wir sind alle einverstanden – der Staatsrat und auch jene, welche die Motion ablehnen –, dass Schwimmen nützlich und gesund ist und dass es notwendig wäre, dass es alle Freiburger Schülerinnen und Schüler lernen würden. Soweit so gut. Wir befassen uns hier mit einem Motionstext, der eine sehr bescheidene Lösung, eine Minimallösung, anbietet und fordert. Uns erscheint die Antwort des Staatsrates einigermaßen enttäuschend und auch etwas widersprüchlich. Einerseits werden die grossen Kosten aufgeführt, die entstanden, um die Infrastrukturen an die Notwendigkeit anzupassen, sämtlichen Schülerinnen und Schülern den nötigen Unterricht zu gewähren. Andererseits erklärt der Staatsrat in der Zusammenfassung, dass das Anliegen der Motionäre weitgehend geregelt sei und dass heute nur eine kleine Minderheit noch nicht in den Genuss des Schwimmunterrichts käme. Wir glauben, dass mit den nötigen Bauten, die in den nächsten Jahren so oder so in Angriff genommen werden müssen, das Anliegen der Motionäre ohne Weiteres erfüllt werden kann. Anderenfalls wäre es eine kleine Unterstützung, um mit dem Bau der nötigen Schwimmbäder vorwärts zu machen. Wir möchten nicht, dass die Schülerinnen und Schüler nur Unterricht in Wasserkompetenz und Verhaltensregeln für den Notfall erhalten. Wir möchten, dass die Freiburger Schülerinnen und Schüler schwim-

men lernen. Mit einigen Lektionen, wie es hier gefordert wird, ist dies ohne Weiteres möglich und mit etwas gutem Willen ist diese Volksmotion, die ich nicht nur als machbar erachte sondern auch sehr sympathisch finde, ohne Weiteres erfüllbar. Wir laden Sie deshalb ein, sie zu unterstützen. Vielen Dank.

Marbach Christian (PS/SP, SE). Die vorliegende Volksmotion verlangt einen minimalen Grundunterricht in Schwimmen, damit im Wasser Unfälle mit oft tragischem Ende verringert und eingedämmt werden können – nicht mehr und nicht weniger. Schon diese vorbeugende Wirkung allein berechtigt, dieses Anliegen gesetzlich zu verankern. Es ist dabei nichts als gerecht, wenn alle Kinder in den Genuss dieser lebenswichtigen, minimalen Grundausbildung kommen. Es darf nicht sein, dass Kinder benachteiligt und möglicherweise grossen Gefahren ausgesetzt werden, weil sie zufällig im falschen Dorf aufwachsen. Braucht es mit der Annahme dieser Volksmotion tatsächlich mehrere neue regionale Schwimmbäder, wie dies der Staatsrat in seiner Begründung befürchtet? Den vorliegenden Angaben kann ich leider nicht entnehmen, wie viele Klassen oder Kinder wegen mangelnder Infrastruktur benachteiligt sind. Dass aber für die betroffenen 15 von 107 Schulkreisen – wahrscheinlich handelt es sich hierbei um eher kleinere ländliche Schulen – gerade eine Vielzahl von neuen Bädern gebaut werden müsste, scheint mir doch etwas übertrieben. Ich bin überzeugt, dass mit organisatorischen Massnahmen in gewissen Situationen auch andere effiziente Lösungen gefunden werden können. Falls dieser Volksmotion wegen trotzdem das eine oder andere Schwimmbecken entstehen sollte, wäre dies wohl in einer Gegend, in der so oder so ein grosser Nachholbedarf besteht. Dies wäre also kein unnötiger Luxus, sondern eine nachhaltige Bereicherung für die Bevölkerung dieser Gegend. In diesem Sinne erachtet unsere Fraktion den Vorschlag des Staatsrates als zu wenig weit reichend. Die Umsetzung, insbesondere was die mögliche Übernahme der Transportkosten betrifft, erachtet unsere Fraktion als zu unsicher. Daher werden wir dieser Volksmotion zustimmen. Ich danke für die Aufmerksamkeit.

Chassot Isabelle, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je souhaite en premier lieu remercier tous les intervenants pour leurs déclarations en faveur de la natation. Je n'ai entendu aucun bruit contraire à ce sujet, aucune déclaration qui ne soulignerait pas l'importance de la natation dans notre société, l'importance de l'apprentissage de la natation pour les enfants en particulier.

Vous me permettrez cependant de faire un certain nombre d'observations pour ne pas nager en eaux troubles ou à contre-courant par rapport à ce que je viens d'entendre dans cette salle.

Il me paraît en premier lieu important de souligner que la réponse du Conseil d'Etat n'est pas un refus sur le fond de la motion. Bien au contraire, le Conseil d'Etat partage l'avis des motionnaires sur de nombreux points, notamment quant aux disparités existant dans notre canton, quant à l'importance de savoir nager, quant à l'importance de cours de base pour tous les

élèves, quant à la nécessaire sécurité que doivent pouvoir représenter ces cours de natation. Nous faisons un bémol en revanche, et j'y reviendrai, parce que quelques députés ont dit que 10 leçons de 50 à 60 minutes pourraient être suffisantes pour apprendre à nager. Les contacts que nous avons eus tant avec la Haute école de sport de Macolin qu'avec la Société suisse de sauvetage nous démontrent que cela ne suffit pas encore pour l'apprentissage de la natation avec suffisamment de sécurité pour les enfants et qu'il est au contraire important, et c'est ce que nous prévoyons également, de renouveler cette obligation le cas échéant sur plusieurs années scolaires en tant que telles. Quant à dire, et ça me paraît aussi important pour l'avoir entendu dans cette salle, que l'école doit arriver au résultat que tous les enfants savent nager? ça n'est pas là une garantie que je donnerais comme responsable scolaire. Nous savons bien que ce serait le but idéal, mais on ne peut pas imaginer dans le fond pouvoir absolument donner à tous les enfants les bases nécessaires pour la natation.

Ce qui est en revanche important, et c'est pour ça que nous avons fait une distinction, c'est de donner des compétences aquatiques afin que les enfants puissent estimer où et quand ils peuvent entrer dans l'eau et surtout comment ils peuvent se sauver le cas échéant en cas de danger. Et pour pouvoir atteindre cet objectif, il faut et on nous le dit, pouvoir prévoir des cours de natation sur plusieurs années. Raison pour laquelle la proposition qui était faite était de prévoir des cours de natation en particulier pour les élèves les plus jeunes, ceux de l'école enfantine jusqu'à la 3^e primaire, à raison d'une dizaine de leçons. Puis, le cas échéant, de couvrir les autres besoins avec certes moins de leçons, mais avec des leçons qui pourraient aller jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire. Et c'est si on veut couvrir cet objectif idéal et maximal que les infrastructures à disposition dans notre canton ne suffisent de loin pas. Certes, il y a plus d'une dizaine de cercles scolaires qui aujourd'hui n'offrent pas aux élèves des cours de natation. Seulement, l'offre est très diverse d'un cercle scolaire à l'autre, quant au nombre de leçons que les enfants ont effectivement et quant aux années primaires au cours desquelles ils fréquentent aujourd'hui les cours de natation. Si nous voulons remplir l'objectif de la motion, soit des cours de natation obligatoires de l'école enfantine jusqu'à la fin du cycle d'orientation, nous manquons cruellement d'infrastructures sportives de natation dans ce canton.

Si le Conseil d'Etat refuse en l'état la proposition, c'est surtout pour des questions formelles. Je l'ai dit, il y a tout d'abord la question des conditions cadres, la question des infrastructures et je crois que vous l'avez aussi déjà entendu, nous en avons débattu dans cette salle, l'avis positif du Conseil d'Etat quant au subventionnement d'une infrastructure de natation, unique dans le canton, un bassin de 50 m qui permettrait de couvrir de nombreux besoins en terme de natation, surtout pour à peu près la moitié du canton selon les calculs que nous avons faits à ce moment-là. Nous sommes prêts, le moment venu, à assurer la formation continue satisfaisante et suffisante des enseignants et du personnel accompagnant les enfants à la piscine, la formation initiale étant déjà assurée tant par la HEP que l'Université

dans le cadre de la formation des enseignants. Et nous sommes prêts aussi dans ce cadre-là à modifier notre pratique actuelle du subventionnement des transports scolaires, en prévoyant que dorénavant ces frais de transport soient pris en charge comme un frais nécessaire, à mettre à charge tant de l'Etat que des communes à travers le pot commun.

Si nous ne pouvons pas encore le faire maintenant et si nous le refusons aussi sur un plan formel, c'est parce qu'il n'y a pas lieu d'introduire dans la loi scolaire une obligation pour une branche plutôt qu'une autre. Nous voulons l'introduire à travers le plan d'études, notamment dans le plan d'études qui a trait à l'éducation physique. Il s'agit de prévoir des cours obligatoires de natation pour les élèves, de pouvoir prévoir une certaine quantité de ces cours lorsque nous aurons les infrastructures également à disposition qui nous permettent d'y faire face. Le plan d'études et le contenu de celui-ci est en fait une compétence en particulier du Conseil d'Etat.

J'aimerais prévenir aussi le Grand Conseil de ne pas commencer à introduire une branche plutôt qu'une autre dans le cadre de la loi scolaire, parce que là nous aurions de gros problèmes pour ensuite trouver une satisfaction avec les 28 unités pour l'école primaire que nous avons actuellement ou les 33 unités que nous avons pour le cycle d'orientation.

J'aimerais cependant finir avec une note d'optimisme. Le constat et l'enquête que nous avons menée m'ont rendue optimiste aussi quant au résultat et à l'atteinte de l'objectif. J'aimerais aussi, et il faut le faire dans cette enceinte, remercier les communes pour l'effort important que la plupart d'entre elles font aujourd'hui pour essayer d'offrir le plus d'heures possible de natation aux élèves de leurs écoles. C'est là un effort qui méritait d'être relevé. Avec ces éléments, je vous propose de rejeter la motion. Vous avez compris que cela ne veut pas dire que le travail s'arrête là, bien au contraire. Nous sommes en train d'essayer de le réaliser à travers le subventionnement aux infrastructures sportives et à travers le travail sur le plan d'études.

– Au vote, la prise en considération de cette motion populaire est refusée par 53 voix contre 25; il y a 4 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer (SC, PS/SP), Berset (SC, PS/SP), Brodard V. (GL, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Clément (FV, PS/SP), Corminbeuf (BR, PS/SP), Duc (BR, ACG/MLB), Fürst (LA, PS/SP), Ganiot (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Studer A. (SE,), Suter (SC, ACG/MLB), Tschopp (SE, PS/SP). *Total: 25.*

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE,

ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 53.*

Se sont abstenus:

Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Pillier A. (SE, UDC/SVP), Rey (FV, ACG/MLB). *Total: 4.*

Projet de décret relatif à la réélection collective de membres du pouvoir judiciaire¹

Rapporteur: **Theo Studer** (PDC/CVP, LA).

Représentante du Conseil de la magistrature: **Antoinette de Weck**, présidente.

Entrée en matière

Le Rapporteur. Le décret concerne la réélection de trois membres de la Commission de recours en matière d'améliorations foncières, d'un juge cantonal et d'une juge cantonale suppléante. Selon les dispositions transitoires de la loi sur l'élection et la surveillance des juges, cette réélection se fait «in globo» par décret. En effet, le Conseil de la magistrature et la Commission de justice ont constaté que rien ne s'oppose à la réélection de ces personnes qui sont déjà en fonction. La Commission de justice vous propose d'entrer en matière et d'approuver ce décret.

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). Je veux simplement confirmer ce qu'a dit le président et vous dire que le Conseil de la magistrature suit toujours la même procédure en cas de réélection, à savoir qu'on demande aux personnes si elles sont d'accord de se représenter et si oui, on interroge le président de l'autorité pour savoir s'il a des remarques à faire sur la personne. Donc toutes ces personnes qui se représentent ont le soutien des présidents des autorités dans lesquelles elles vont siéger. C'est pour ça que je ne peux que vous encourager à réélire ces personnes, ce d'autant qu'il faut savoir que c'est souvent très difficile de repourvoir ces postes. Ainsi, pour cette commission de recours en matière d'améliorations foncières, nous avons mis le poste de vice-président au concours et personne n'y a répondu. Donc je ne peux que remercier ces personnes qui se représentent à leur réélection.

Rey Benoît (AGC/MLB, FV). Je fais la même remarque que lors de l'élection précédente quant à l'abstention du groupe Alliance centre gauche.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ARTICLE UNIQUE, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

– L'examen du décret est ainsi terminé. Il est directement passé au vote final.

Vote final

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 64 voix sans opposition. Il y a 3 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Badoud (GR, PLR/FDP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnone (FV, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Clément (FV, PS/SP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Fürst (LA, PS/SP), Gander (FV, UDC/SVP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Pillier A. (SE, UDC/SVP), Pillier V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE,), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 64.*

Se sont abstenus:

Beyeler (SE, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB), Rey (FV, ACG/MLB). *Total: 3.*

Postulat P2052.09 Antoinette de Weck/ Nadine Gobet (exécution des peines, libération conditionnelle et contrôle)²

Prise en considération

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). Ma collègue Nadine Gobet et moi-même vous remercions pour la réponse que le Conseil d'Etat a donnée à ce postulat. Même si certaines réponses à nos questions pouvaient se trouver dans la loi ou auraient pu être glanées auprès des représentants des services en charge de l'exécution des peines, le but de notre postulat était d'obtenir

¹ Texte du décret et préavis pp. 1714ss.

² Déposé et développé le 31 mars 2009, BGC p. 527; réponse du Conseil d'Etat le 25 août 2009, BGC p. 1805.

une vue globale sur l'ensemble des mesures et l'encadrement des condamnés dans l'exécution de leur peine, ainsi que sur les conditions d'octroi de congés de semi-liberté ou de liberté conditionnelle et du suivi des condamnés en liberté. Par ce rapport, nous donnons l'occasion au Conseil d'Etat d'informer le Grand Conseil, et par là même la population, sur le système en place. En outre, l'élaboration de ce rapport a dû permettre à nos autorités de faire le point de la situation et d'évaluer si ce système méritait des ajustements. Ce rapport fournit donc des informations que nous recherchions et nous vous en remercions. Comme vous, nous espérons que Fribourg ne connaîtra pas le genre de drame qui a secoué récemment la Suisse, car même si toutes les mesures humainement envisageables sont prises, personne ne peut l'exclure. Dans de tels cas, on ne peut s'en remettre qu'à la providence. Le parti libéral-radical considère aussi la présente réponse comme un rapport et le soutiendra.

Thalmann-Bolz Katharina (UDC/SVP, LA). Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei erachtet die Forderung einer Prüfung des Strafvollzugs und der Betreuung von gemeingefährlich Verurteilten als nötig und sinnvoll. Anlass dafür ist die allgemeine Verunsicherung der Bevölkerung durch wiederkehrende tragische Gewaltverbrechen mit Todesfolgen, verursacht durch als gemeingefährlich eingestufte Verurteilte. Der Überweisung des Postulates, wie es vorliegt, stehen wir positiv gegenüber. Zum Bericht des Staatsrates haben wir folgende Bemerkungen: Der Kanton Freiburg verfügt laut Staatsrat und dem Bericht über ein glaubhaft wirksames System für den Strafvollzug. Ebenso überzeugend tönen die Massnahmen, welche vorwiegend bei der Urlaubsgewährung und bei der bedingten Entlassung angewendet werden. In persönlichem Namen habe ich folgende Fragen und Bemerkungen zu machen: Wie steht es mit der Umsetzung in der Praxis? Welche Erfahrungen wurden gemacht und welche Erkenntnisse wurden gewonnen? Hier fehlt mir im Bericht eine diesbezügliche Antwort. Als Mitglied der Verwaltungskommission und der Strafvollzugskommission der Anstalten von Bellechasse habe ich Einblick in Verwaltungsabläufe und in geringem Masse in Strafvollzugsmassnahmen. Die Verwaltungskommission hat den Vollzug der Strafen und der sichernden Massnahmen gemäss Gesetzes- und Konkordatsbestimmungen zu überwachen. Jährlich werden Ziele festgelegt, die zur Erfüllung der Aufgaben und bei der Führung der Anstalten verfolgt werden sollten. Dabei habe ich den Eindruck – soweit ich Einblick habe –, dass sich das System für den Strafvollzug eignet und sich umsetzen lässt. Was mir jedoch auffällt ist, dass das Personal zur Betreuung der Strafgefangenen psychisch und physisch an Grenzen stösst. Der Personalbestand ist zur Zeit nur knapp genügend. Es besteht Handlungsbedarf, um den zunehmend schwieriger werdenden Bedingungen Rechnung zu tragen, wie sie sich in jüngster Vergangenheit gezeigt haben. Bitte vergleichen Sie dazu den Tätigkeitsbericht der Anstalten von Bellechasse 2008. Die vom Staatsrat aufgezeigten Massnahmen mit den Vernetzungen der verschiedenen Behörden können die Sicherheit nur gewähren, wenn die nötigen personellen Ressourcen

vorhanden sind. Der Sicherheit der Bevölkerung Rechnung tragend, darf das Aufsichtspersonal nicht das Zünglein an der Waage spielen. Mit den sich zur Zeit in Bau befindenden Erweiterungen des Gefängnisses muss die Angelegenheit personal umfassend beurteilt werden. Mit diesen Bemerkungen schliesse ich die persönliche Stellungnahme ab. Im Namen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei kann ich abschliessend die Meinung des Staatsrates teilen, dass bei noch so wirksamen Strafvollzugsmodalitäten immer ein Restrisiko bleiben wird. Wir haben jedoch dafür zu sorgen, dass dieses Restrisiko so klein wie nur möglich gehalten wird. Mit diesen Bemerkungen nehmen wir Kenntnis vom Bericht des Staatsrates. Ich danke.

Kaelin Murith Emmanuelle (PDC/CVP, GR). Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance avec intérêt des réponses données par le Conseil d'Etat aux neuf questions posées par les postulantes. Les informations détaillées et précises nous permettent de constater que les mesures d'applications cantonales sont adéquates et conformes au droit fédéral. Notre groupe a pris acte que le canton de Fribourg a créé dès le 1^{er} janvier 2007 la Commission consultative de libération conditionnelle et d'examen de la dangerosité. Le travail de cette Commission est reconnu comme important et très sérieux et mérite toute notre considération. De plus, nous relevons avec satisfaction que notre canton, par M. Erwin Jutzet, conseiller d'Etat, a pris, conformément à ses promesses, une part active afin que le système d'alarme soit introduit au niveau fédéral dans les meilleurs délais, ce de manière anticipée. Dans le rapport délivré, aucune information n'a trait à la collaboration intercantonale en cas de dossier mettant en jeu des acteurs de plusieurs cantons. Je serais heureuse d'entendre M. le Commissaire du Gouvernement à ce sujet. Le groupe démocrate-chrétien estime que même si tous les risques ne peuvent être écartés, malheureusement, les mesures prises telles que décrites sont de nature à rassurer la population et qu'il y a lieu de tout mettre en œuvre pour maintenir et améliorer si possible la qualité du traitement des dossiers qui révèlent tous un caractère éminemment sensible.

Le Président. Je vous demanderais de faire un peu de silence, M. le Conseiller a de la peine à comprendre les questions posées par les députés. Je crois que c'est vraiment un minimum que l'on pourrait faire, merci. Alors M^{me} la Députée Kaelin, je vous donne le parole pour répéter la question uniquement bien sûr.

Kaelin Murith Emmanuelle (PDC/CVP, GR). Nous serions heureux d'entendre M. le Commissaire du Gouvernement sur les mesures prises pour la collaboration intercantonale lorsque vous êtes en présence d'un dossier qui met en jeu des acteurs de plusieurs cantons.

Mauron Pierre (PS/SP, GR). Après certains drames, les politiques réagissent souvent par émotion. Le groupe socialiste comprend ainsi l'esprit de ce postulat suite au décès de Lucie Trezzini dans les conditions

qu'on connaît. Il est bien que ce genre de question soit posée afin que le Conseil d'Etat puisse examiner et répondre clairement lors d'une analyse à froid. En soi, il s'agit d'une réglementation fédérale mise en œuvre au niveau cantonal. Même si nous ne sommes pas à l'abri d'un malheur imprévisible, l'examen de ce domaine, à froid, a pu démontrer clairement qu'il n'y avait pas de lacune dans l'administration, ce que j'ai pu également constaté de par ma pratique quotidienne. En soi, on ne peut que suivre le sens du Conseil d'Etat, admettre ce postulat et accepter la réponse qui est proposée.

Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice. Je remercie d'abord les postulantes et tous les intervenants et intervenantes. Effectivement, comme M^{me} de Weck l'a dit, ce postulat a permis au Conseil d'Etat d'exposer, d'un côté, le système ou l'ordre juridique fédéral comme il était codifié dans la législation fédérale, notamment dans le code pénal révisé et entré en vigueur le 1^{er} janvier 2007, et la législation codifiée dans les ordonnances cantonales et dans le concordat. D'autre part, il a aussi permis au Conseil d'Etat d'exposer et d'informer la population sur la pratique et le système fribourgeois suite notamment à cette tragique affaire, à ce meurtre de Lucie. Je constate avec satisfaction que les intervenants sont d'accord avec la réponse du Conseil d'Etat et considèrent cette réponse comme un rapport au postulat.

Frau Grossrätin Katharina Thalman ist ebenfalls einverstanden mit der Antwort. Sie ist ebenfalls beunruhigt über die gemeingefährlichen Gewaltverbrecher. Das sind wir auch und wie Sie am Schluss gesagt haben, gibt es immer ein kleines Restrisiko. Wir können niemals eine vollständige Garantie abgeben, aber wir sorgen dafür, dass alles Mögliche, Voraussehbare und Verhältnismässige getan wird. Sie haben die Frage nach der Umsetzung in der Praxis gestellt. Es ist schwierig, eine Antwort auf diese generelle Frage zu geben. Sie sind ja Mitglied der Verwaltungskommission von Bellechasse und sehen dort etwas hinter die Kulissen. Ich kann Ihnen nur sagen, dass ich die Dossiers von wirklich gemeingefährlichen Verbrechern und Wiederholungstätern sehen will, bevor sie einen Urlaub bekommen oder bevor sie entlassen werden. Ich möchte nicht die Verantwortung tragen müssen für Fälle, wie sie beispielsweise in Zürich passiert sind. Sie haben ebenfalls die Personalknappheit in Bellechasse angesprochen. Das ist ein altes Lied, das ich als Direktor natürlich gerne höre. Sie wissen, dass es immer schwierig ist, neue Stellen zu bekommen, gerade hier im Grossen Rat, wo natürlich auch die Mehrausgaben zu berücksichtigen sind. Für den vorzeitigen Strafantritt benötigen wir nächstes Jahr 25 neue Stellen. Diese sind seit Langem gefragt und ich bin zuversichtlich, dass wir sie auch bekommen werden. Eine andere Frage ist natürlich immer: noch mehr Personal? Ich weiss, dass dies im Jahresrapport steht und dass die Kommission einhellig dieser Meinung ist. Wir müssen jedoch auch effektiv schauen, ob sich die Personalknappheit zur Zeit vielleicht mit Sekuritasleuten oder mit anderen Mandaten überbrücken lässt.

M^{me} la Députée Emmanuelle Kaelin Murith est contente de l'organisation fribourgeoise et des mesures. Elle remercie la Commission pour son travail et j'en fais de

même. Elle a posé la question sur les mesures prises pour la collaboration intercantonale notamment, si j'ai bien compris, dans le système d'alarme. Ce système d'alarme a fait l'objet d'une discussion ce printemps, au mois d'avril, à Zurich, dans le cadre de la Conférence cantonale des Directeurs des départements de justice et police. Nous avons là étudié un rapport de la Conférence des commandants de polices cantonales qui a proposé un système d'alarme à la suite à deux motions qu'avait déposées le nouveau conseiller fédéral, M. Didier Burkhalter. Je vous rappelle que le Conseil fédéral les avait d'abord rejetées, mais le Parlement fédéral les a acceptées. Et j'espère que ce sera effectivement opérationnel au début de l'année prochaine. Je remercie également M. le Député Pierre Mauron pour le soutien à ce postulat.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée dans le sens des considérants du Conseil d'Etat par 70 voix sans opposition. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Binz (SE, UDC/SVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgenner (FV, PS/SP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corninboeuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Fasel (SE, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfeler (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE,), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP).
Total: 70.

S'est abstenu:

Beyeler (SE, ACG/MLB). Total: 1.

Rapport N° 148 sur l'instauration d'un revenu déterminant unique (RDU) pour les prestations sociales cantonales¹

Discussion

Romanens-Mauron Antoinette (PS/SP, VE). A tant cibler les bénéficiaires de subventions pour éviter des systèmes d'arrosage réputés mal servir les destinataires

¹ Texte du rapport pp. 1657ss.

res potentiels d'aide, nous voici confrontés à d'autres effets pervers générés par l'examen des dossiers individuels. Une complexification des situations, des logiques de subventionnement différentes conduisent à un système opaque des aides publiques et génèrent un travail administratif considérable pour les collectivités cantonales et communales, mais aussi pour le citoyen lambda qui ne s'y retrouve plus avec moult paperasse. Ce système risque également de créer beaucoup d'inégalités. Qu'il aurait été alors doux et bon de développer une méthode de calcul de revenu de base unique qui garantisse aux personnes potentiellement bénéficiaires de prestations financières équité, transparence du calcul, égalité de traitement et qui permette aussi un pilotage de la politique cantonale dans le domaine des aides sociales! Mais les bonnes intentions de nos excellents Collaud et Demierre, pourtant soutenus par le Conseil d'Etat puis par le Grand Conseil, ont pavé le travail du groupe de mise en place de difficultés jugées insurmontables. Le groupe socialiste prend toutefois acte avec satisfaction de quelques évolutions bien heureuses qui sont nées dans le cadre du travail de mise en place de ce revenu déterminant unique, malgré le côté frustrant de l'aboutissement à un simple rapport.

Ce rapport, justement, fait mention des progrès réalisés. C'est tout de même un acquis important. Remémorons-nous un seul exemple! Il a fallu plusieurs interventions parlementaires et des années pour que le Service cantonal des contributions s'autorise à aviser les bénéficiaires potentiels de subvention à l'assurance-maladie. Aujourd'hui, il va même communiquer la liste des personnes susceptibles de toucher des subsides sans que chaque contribuable doive renvoyer sa déclaration. Quelle simplification bienvenue pour les communes, le canton et les bénéficiaires! Progrès notable aussi, les méthodes de calcul des bourses ont évolué positivement depuis le dernier changement légal. Des progrès pointent pour les allocations maternité et pour les avances de pensions alimentaires. L'amélioration des programmes informatiques n'est pas étrangère et les lois suivront également le système d'adaptation. De son côté, la loi sur l'aide sociale sera aussi prochainement révisée. Pour cette révision, le groupe socialiste souhaite des modifications plus larges qu'une simple réponse aux craintes d'abus. Il demande qu'une réelle équité de traitement existe au sein du canton dans ce domaine. En effet, le constat de ce rapport doit nous faire réfléchir. Même si les normes édictées sont respectées, les services sociaux régionaux ont des procédures et des modalités de prise en charge différentes qui instituent des inégalités. Plusieurs progrès sont donc indispensables et le groupe socialiste insiste sur les cinq points suivants: créer une procédure uniforme pour assurer plus d'équité; uniformiser les pratiques d'aides; assurer ensuite un réel suivi des situations; édicter des normes en matière de nombre de dossiers par assistant social, et enfin faciliter les transferts de dossiers entre les services lors des changements de domicile, cela figure comme problématique dans ce rapport.

Le groupe socialiste souhaite donc que se réorganisent les services sociaux régionaux afin de créer de plus grandes unités gérées au moyen de systèmes informatiques compatibles et non de petites cuisinettes locales

qui aboutissent à un lot de difficultés insurmontables lorsqu'il s'agit, notamment, de récolter des données informatiques et des statistiques fiables pour garantir justement cette équité entre toutes les personnes bénéficiaires.

Enfin, nous souhaitons aussi que la collaboration institutionnelle entre les services sociaux régionaux notamment et les offices régionaux de placement se poursuive activement pour ce qui concerne leur clientèle commune.

En conclusion, le groupe socialiste prend acte de ce rapport en soulignant qu'il ne propose aucune mesure pour remédier à d'autres inégalités, créées, elles, par les effets de seuil. Il déposera prochainement une motion visant à réduire ces inégalités fiscales touchant les bas revenus.

Grandjean Denis (PDC/CVP, VE). Le groupe démocrate-chrétien a étudié le rapport N° 148 avec une grande attention. Ce rapport est complet. Les volets juridique, informationnel et organisationnel ont été examinés et une étude de simulation a été réalisée; ce dernier aspect a été confié à l'Université de Neuchâtel. Nous relevons à sa lecture que l'instauration d'un revenu déterminant unique est ardue en raison de l'hétérogénéité des prestations et de leur faible taux de recouvrements. En effet, les différentes prestations concernées par le RDU sont de nature différente, visent des objectifs différents et suivent des logiques de fonctionnement différentes. Elles nécessitent également des informations spécifiques avec des pièces justificatives différentes selon les cas. Le rapport est riche en exemples concrets et en explications à ce sujet. En outre, le faible taux de recouvrements des prestations n'offre qu'un avantage limité à mise en place d'un RDU. La comparaison intercantonale présentée, même si elle est limitée à raison des spécificités de chaque projet, démontre toute la difficulté à fixer un RDU pour toutes les prestations. Les cantons qui ont fait l'exercice se sont d'ailleurs limités à certaines prestations de même nature et aucun d'entre eux n'a pris en compte toutes les prestations cantonales visées par le projet fribourgeois.

Nous relevons à satisfaction que le système a déjà évolué dans de nombreux domaines depuis le dépôt du postulat Demierre/Collaud en 2004 pour atteindre une plus grande efficacité et une plus grande transparence. Le seul bémol concerne l'aide sociale, mais nous constatons que le Conseil d'Etat a pris la mesure du problème et compte poursuivre ses travaux de modernisation dans ce domaine. Nous partageons l'avis du Conseil d'Etat qu'à ce stade un concept RDU tel que préconisé n'est plus judicieux, voire ne se justifie plus. Cependant, nous l'invitons à poursuivre ses réflexions en vue d'une simplification et d'une plus grande coordination du système.

Sur la base de ces quelques remarques, le groupe démocrate-chrétien prend acte de ce rapport.

Rey Benoît (AGC/MLB, FV). Certains Etats ont institué, pour faire face à des problèmes sociaux, un système généralisé, globalisé, type sécurité sociale – c'est l'exemple français qui nous tient particulièrement à cœur – qui prévoit une approche globale de toutes les

difficultés auxquelles peut être confronté un citoyen pour essayer de donner une solution unifiée. La Suisse, c'est bien connu, a un système beaucoup plus complexe où toutes les assurances sociales non seulement se juxtaposent mais très souvent se chevauchent avec des critères qui sont particulièrement divers. C'est dans ce sens-là que nous ne pouvons qu'accepter les conclusions du rapport du Conseil d'Etat, en regrettant que ce système de RDU ne puisse être introduit. Toutefois, il est vrai que dans notre système des assurances sociales il n'est absolument pas réalisable en l'état.

Nous souhaitons juste souligner quelques points. Je ne reviendrai pas sur les mêmes considérations qu'a faites ma collègue Antoinette Romanens en ce qui concerne la modernisation du dispositif d'aide sociale et je rejoins ses conclusions. Je retiendrai par contre ce que sont les décisions du Conseil d'Etat, à savoir le fait de retenir un modèle de calcul unifié. Je pense que cette solution est une bonne solution qui permettra déjà d'éviter un certain nombre de disparités. Nous soulevons et nous soutenons également aussi la volonté du Conseil d'Etat de maintenir le groupe de travail qui a été constitué. En effet, dans cette complexité des assurances sociales il est nécessaire de maintenir un organe qui puisse avoir une vision globale et assurer un travail de coordination entre les différentes assurances. Ce sont avec ces considérations que le groupe de l'Alliance centre gauche prend acte de ce rapport.

Cotting Claudia (PLR/FDP, SC). J'ai lu attentivement le rapport N° 148 du Conseil d'Etat sur l'instauration d'un revenu déterminant unique pour les prestations sociales cantonales. Ce rapport est particulièrement touffu et il faut vraiment s'accrocher pour en tirer une synthèse compréhensible et transparente. Je vous l'accorde, M^{me} la Commissaire du gouvernement, l'exercice que vous avez mis en place n'était pas simple à traiter. Toutefois, j'ai l'impression que vous êtes partie dans un grand machin alors que les postulants, et vous étiez co-postulante, ne demandaient rien d'autre que le calcul d'un revenu déterminant unifié. En clair, cela veut dire qu'il y aurait eu lieu de prendre en compte les mêmes critères de revenu pour tous les demandeurs d'une aide quelconque. Les postulants séparaient très précisément le revenu déterminant social annuel du revenu déterminant fiscal, point barre. Pour une partie des demandeurs d'aide sociale le revenu fiscal, donc l'avis de taxation, n'est pas le reflet de son juste revenu social. La déclaration d'impôt tient compte des artifices légaux mais fiscaux, par exemple le rachat d'une caisse de pension, la réfection d'une maison, une fortune à l'étranger. Ce calcul fiscal est quand même biaisé par ces possibilités de déduction sur la déclaration d'impôt. Dans ces cas-là, un petit montant imposable ne fait pas de certains demandeurs des gens indigents. C'est sur cette possibilité intéressante que j'aurais voulu pouvoir lire votre rapport, rapport qui ne me satisfait pas car il ne prouve pas que le calcul de revenu déterminant n'était pas possible. Vous concluez, et le Conseil d'Etat avec vous, qu'il faut renoncer à l'instauration de ce revenu déterminant unique alors que je suis persuadée qu'il viendra d'ici quelques années pour avoir tous cette même base-là. Même si les

prestations ne sont pas les mêmes, le revenu déterminant était possible.

Vous retenez le modèle de calcul unifié comme référence pour les différentes prestations et vous allez entreprendre de suite des travaux de modernisation du dispositif d'aide sociale. A ce sujet, je confirme que les services sociaux qui ont l'immense avantage de la proximité attendaient que nous leur donnions quelques outils pour augmenter leur efficacité et la fiabilité de leurs dossiers. Etonnamment, le Grand Conseil et vous, M^{me} la Commissaire, vous êtes opposés à ce que ces services sociaux aient certains accès aux informations nécessaires. Je pars de l'idée que le meilleur combat contre les abus restera la proximité des services sociaux et je vous demande de nous donner quelques informations concernant ce point 3 de la fin du rapport, cette entreprise de modernisation du dispositif d'aide sociale, ça m'intéresse de savoir quelle est votre vision de ce chantier-là.

Hunziker Yvan (PLR/FDP, VE). Le rapport sur l'instauration d'un revenu déterminant unique, dit RDU, m'interpelle sur deux points. Dans sa conclusion, au point 1, le Conseil d'Etat dit vouloir renoncer à l'instauration d'un RDU alors qu'au point 4 ce même Conseil d'Etat dit vouloir maintenir le groupe de travail dans le cadre du projet RDU. Alors, M^{me} la Commissaire, je vous pose la question. Pourquoi vouloir maintenir un groupe de travail quand on dit vouloir renoncer à l'instauration d'un RDU? Pourquoi dépenser l'argent du contribuable pour arriver à renoncer à instaurer un RDU? Merci de votre réponse.

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV). En préambule, je précise que le groupe de l'Union démocratique du centre prendra acte de ce rapport. Cependant, à titre personnel, je souhaitais profiter de la discussion de ce rapport pour évoquer un élément déjà relevé par M^{me} la Députée Cotting. Il s'agit de la modernisation de la loi sur l'aide sociale et, entre autres, du système d'échange d'informations pour lequel, vous vous souvenez, j'avais déposé une motion qui avait été acceptée par le Grand Conseil. Cette motion était issue d'un souhait très fort de la part des services sociaux et je me demande si cet échange d'informations ne pourrait pas être déjà mis en place tout de suite, sans attendre cette fameuse modernisation de la loi sur l'aide sociale qui, je le crains, risque de prendre du temps. Ou alors, est-ce que M^{me} la Conseillère pourrait peut-être donner quelques informations? Quand est-ce que le Grand Conseil serait, le cas échéant, saisi de cette rénovation de la LASoc?

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Je remercie tous les intervenants qui ont lu avec attention ce rapport et pris acte de ses conclusions.

La décision de renoncer à l'introduction d'un revenu déterminant unique a été une décision difficile à prendre, d'autant plus difficile que j'étais l'auteure du postulat et qu'en 2004 j'étais convaincue, avec M. le Député Collaud, que c'était une bonne idée. Cependant, après une première phase d'analyse, même si je peux

comprendre qu'il y a eu une certaine difficulté à comprendre toutes les phases au travers desquelles nous sommes passés dans ce projet, force a été de constater que l'introduction de ce RDU dans notre canton, tel qu'il avait été défini en 2007, n'est pas la solution adéquate. Il est peut-être important de dire que si nous sommes partis avec ce projet en 2007, tel qu'il a été présenté, c'est que nous souhaitons vraiment avoir un projet global. Il ne servait à rien de prendre en compte uniquement des prestations qui étaient déjà harmonisées entre elles. Le souci qui avait été évoqué, et qu'a repris M^{me} la Députée Antoinette Romanens, est que les citoyens sont souvent confrontés à de multiples demandes à faire dans un système assez opaque et nous souhaitons pouvoir éclaircir le tout. Le Conseil d'Etat, suite à l'analyse faite, a pris la décision de réorienter le projet vers une modernisation du dispositif de l'aide sociale. Au fil des travaux d'analyse nous avons été confrontés à des difficultés de plus en plus complexes. Nous avons dû faire des concessions, notamment sur l'unité économique de référence ou encore le nombre de prestations à prendre en compte. Nous avons souhaité aller au bout de l'analyse ainsi qu'au bout de l'analyse de simulations, aussi sur la base des critères que nous avions retenus. Nous avons pris en compte toutes les prestations, le maximum que l'on pouvait prendre. Nous nous sommes prononcé sur l'unité de référence, nous nous sommes prononcé sur le modèle de calcul unifié et ensuite nous avons fait la simulation. Au sujet de la simulation c'est 500 000 données qui ont été introduites et examinées par le professeur Jeanrenaud. Au terme de cette simulation la conclusion était assez claire. Il y avait lieu de relever que les prestations dans notre canton sont bien ciblées et qu'elles ne sont pas sollicitées par les mêmes personnes. Très peu de personnes touchent plusieurs prestations. Les subsides aux primes à l'assurance-maladie LAMal sont la principale prestation touchée. Ce sont seulement 12% des bénéficiaires LAMal qui touchent une ou plusieurs prestations et ce sont seulement 2% des bénéficiaires qui touchent plus de trois prestations. Donc, on avait là un constat qui nous faisait dire que poursuivre ce projet de RDU aurait entraîné la mise en place d'une administration disproportionnée. Nous avions un souci de définition d'unité économique. La définition s'est avérée très rapidement impossible puisque pour un même bénéficiaire les personnes prises en compte pour le calcul de l'aide sociale sont toutes les personnes qui font ménage commun, pour les subsides de caisse maladie ce sont le conjoint et les enfants et pour les bourses d'études c'est le revenu des parents qui est pris en compte. Donc, à chaque moment on avait une autre unité économique.

Il y avait la question de la temporalité. Pour les subsides à l'assurance-maladie c'est au début de l'année pour la durée d'une année, l'aide sociale n'est pas calculée sur la base de la déclaration d'impôt mais sur l'examen des revenus de la personne mois par mois et pour les bourses on est encore sur les années scolaires. Donc, chaque prestation que vous octroyez modifie les autres prestations et ça ce n'était tout simplement pas possible.

En ce qui concerne la modernisation que nous allons entreprendre: effectivement, ce que nous souhaitons

c'est créer une procédure uniforme précisant dans quel ordre on donne les prestations. Là, c'est la hiérarchisation des prestations sur laquelle nous avons travaillé qui va pouvoir être prise en compte. Le calcul unifié va être utile aussi dans ce domaine-là, de même que l'unité de référence. Donc, pour la modernisation de l'aide sociale, tous les travaux que nous avons effectués seront pris en compte. C'est bien ce que nous souhaitons maintenant mettre en place pour l'aide sociale, puisque les subsides de caisse maladie ont été complètement revus, même s'il y a eu un certain nombre de difficultés ce printemps suite aux changements informatiques. Nous avons fait un calendrier pour l'année prochaine et nous devrions d'ici fin février pouvoir envoyer toutes les décisions 2010. Donc, en principe, là, les problèmes sont résolus et, effectivement, avec les subsides nous avons immédiatement accès aux taxations. Donc là, il y a une réelle simplification, réelle simplification aussi dans l'octroi des bourses de formation et les travaux ont été pris en compte pour les lois qui sont actuellement en projet de révision, notamment les pensions alimentaires ou l'allocation de maternité. Grâce à l'impulsion nouvelle qui a été induite par les travaux d'analyses du projet RDU, les différents services ont pu bénéficier d'un échange d'expériences et de connaissances qui a eu pour résultat d'instaurer une meilleure dynamique des coordinations et de coopération. Si le Conseil d'Etat souhaitait maintenir le groupe de travail c'est bien pour poursuivre ces travaux de coordination et d'échange de connaissances et pour lui confier la tâche de réfléchir, pour chaque nouvelle prestation qui pourrait être octroyée dans le canton, sur la manière dont se fait l'échange d'informations car c'est là qu'il y a un souci. C'est dans l'échange d'informations entre les différentes prestations. Donc, le groupe de travail aura pour tâche de maintenir cette coordination entre les différentes prestations de l'Etat. Je crois que ce n'est pas gaspiller l'argent du contribuable que de maintenir ce groupe de travail mais c'est bien dans l'intérêt de l'Etat et des citoyens et citoyennes que nous maintenons ce groupe de travail. Nous allons également améliorer toute la procédure pour l'aide sociale en vue aussi d'améliorer les transferts entre districts car de plus en plus de personnes déménagent. C'était aussi important pour nous de le prendre dans cet élément-là.

En ce qui concerne la collaboration interinstitutionnelle, nous l'avons déjà mise en place. Nous l'avons renforcée. Nous allons encore la renforcer à l'avenir et nous arriverons avec une proposition de renforcement et de décloisonnement entre les services sociaux et les ORP dans le cadre de la loi sur le travail.

M. Grandjean demandait de poursuivre la réflexion de simplification et de coordination. C'est ce que nous allons faire avec le groupe de travail.

M. Rey demandait de retenir le calcul unifié. C'est effectivement aussi ce que nous allons faire dans le cadre de la modernisation du dispositif d'aide sociale. Et puis, nous irons dans ce sens-là.

Par rapport à la demande de M^{me} la Députée Cotting, je le redis, nous n'octroyons pas l'aide sociale sur les déclarations d'impôt. La proposition est reçue par l'assistant social. Il y a un budget en fonction de l'ensemble des revenus de toutes les personnes vivant dans la

même famille (enfants, conjoint y compris). On est là dans un calcul en fonction du revenu. Dans les services sociaux, il n'y a aucune possibilité de profiter de déductions d'aubaines des déclarations fiscales.

Vous pensez que, effectivement, il était possible de faire ce RDU. Moi, j'en étais aussi convaincue en 2004. Je peux vous assurer que je ne me suis pas laissée convaincre que ce n'était pas possible. On a vraiment analysé à fond les résultats de l'étude. On a aussi fait la comparaison avec tout ce qui se passe dans les autres cantons. Vous l'avez vu. Dans les autres cantons partout ce RDU est en panne ou en peine, soit il y a une loi qui a été votée mais on n'arrive pas à concrétiser le projet. Juste pour l'anecdote, le projet RDU à Genève est entravé puisqu'il s'appliquait essentiellement aux subsides LAMal. Ils viennent de relancer un projet. C'est un engagement de 6,639 millions qui est demandé. Le RDU genevois n'est pas un RDU car il n'y a aucun calcul unifié. Genève renonce par ailleurs à vérifier le retour sur investissements d'une harmonisation parcellaire des modalités de calcul. Le RDU genevois consiste essentiellement en un système d'échange d'informations.

Fribourg a aussi fait ce choix en optant pour la modernisation du système d'action sociale et la décision du Conseil d'Etat fribourgeois au renoncement du RDU prévoit un renforcement de la coordination entre toutes les prestations sociales fribourgeoises. Autrement dit, Fribourg a aussi opté pour un développement du système d'informations des prestations sociales mais on renonce à l'intituler RDU au profit de celui de modernisation du système d'action sociale, ce qui donne aussi une meilleure transparence à la réorientation du projet. Les services sociaux régionaux attendent des outils. Je ne me suis jamais opposée à des outils, et le Grand Conseil non plus, à donner les outils nécessaires aux services sociaux puisqu'il y a une motion qui a été acceptée et je vais venir tout prochainement avec une première proposition de modification de la LASoc pour l'échange d'informations et pour ces outils dont on a besoin, avec le concept de lutte contre les abus. Donc, cela ne fera pas partie de cette modernisation. Enfin à terme bien sûr cela fera partie de la modernisation mais on n'attendra pas d'avancer avec les travaux de la modernisation du dispositif. Je vais arriver normalement avec un projet au Conseil d'Etat d'ici un petit mois et ensuite une proposition sera soumise au Grand Conseil. Donc, on avance vraiment sur ce projet et cela va dans le bon sens puisque, effectivement, on a un problème d'information entre les services et, là, les motionnaires avaient totalement raison.

En ce qui concerne la modernisation du système social je me suis déjà prononcée. Il s'agit d'améliorer les pratiques, d'avoir des pratiques unifiées dans les services sociaux. Nous souhaitons mener une discussion avec les communes pour savoir s'il y a lieu de réduire le nombre de services sociaux. On a constaté notamment dans les différentes enquêtes, que ce soit pour donner les statistiques à l'Office fédéral ou encore pour les différentes études qu'on a dû faire pour les professeurs Bonoli et Flückiger dans le cadre du rapport sur les chômeurs de longue durée, sur le rapport des jeunes sans projet de formation, qu'il est extrêmement difficile d'obtenir des informations des services sociaux.

C'est aussi la récolte des informations et ce système informatique unique qui doivent être réfléchis. Nous ne souhaitons pas précipiter les travaux. Nous souhaitons mener ces travaux avec les communes, en commun avec les communes. Nous sommes aussi appelés à l'aide de plus en plus par des petits services sociaux qui n'arrivent plus à faire face à la difficulté d'être un petit service social. Là, nous avons de nombreux appels à l'aide où nous devons intervenir pour accompagner. Il y a aussi très souvent un grand changement parmi les assistants sociaux, ce qui crée des difficultés pour le service social concerné. Nous, on souhaite simplement rediscuter de cela avec les communes, nous ne souhaitons pas faire cette analyse sans elles. Nous mènerons cette étude avec les communes et les services sociaux.

Voilà, je crois que j'ai répondu à toutes les questions. Je vous remercie de prendre acte de ce rapport. C'était une démarche quelque peu inhabituelle puisque vous aviez déjà pris acte d'un premier rapport et que nous vous avons dit que nous mettrions en place une loi aujourd'hui. Nous vous demandons de renoncer à l'introduction du RDU.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Election

Résultat du scrutin organisé en cours de séance

Un assesseur-suppléant (représentant les locataires) au Tribunal des baux à loyer de la Singine et du Lac

Bulletins distribués: 77; rentrés: 66; blancs: 10; nuls: 2; valables: 54; majorité absolue: 28.

Est élu pour une période indéterminée *M. Ubo Hubmann*, par 54 voix.

Rapport N° 153

**sur le postulat N° 248.04 Anne-Claude Demierre/
Yves Menoud concernant la création d'un service
d'information pour les familles et les enfants¹**

Discussion

Menoud Yves (*PDC/CVP, GR*). A la suite du postulat qu'Anne-Claude Demierre, alors députée, et moi-même avons déposé en 2004 concernant la création d'un service d'information pour les familles et les enfants, le Conseil d'Etat propose dans son rapport d'aller au-delà en réalisant un guichet social pour orienter les citoyennes et les citoyens dans le système des prestations sociales.

Tout comme le groupe démocrate-chrétien, je ne peux que me féliciter de ce résultat même si l'établissement de ce rapport a pris du temps: 5 ans! On nous annonce

¹ Texte du rapport pp. 1697ss.

une mise en œuvre rapide, pour 2011 déjà, ce qui comblera quelque peu le retard! Je suis persuadé qu'il en ira ainsi du fait que cette mise en œuvre est placée sous la direction de la Directrice elle-même de la santé et des affaires sociales, postulante.

L'idée principale du postulat était que les familles fribourgeoises devraient pouvoir s'adresser à un service d'information qu'offre un réseau d'entraide, de soutien et de conseils pédagogiques, psychologiques et sociaux. L'évaluation effectuée par le professeur Knüsel, de l'Université de Lausanne, a débouché sur un élargissement de la perspective initiale pour ne plus seulement envisager un système d'information et d'orientation destiné aux familles mais un guichet social accessible à tout un chacun. Ceci va sans doute corriger la complexité du système actuel qui propose diverses prestations fournies par plusieurs organismes qui empêchent certains bénéficiaires de trouver l'aide dont ils ont vraiment besoin. Pour ma part, je souscris pleinement à la conclusion que ce guichet doit être un endroit neutre et convivial où les personnes peuvent s'adresser sans avoir à donner des informations détaillées sur leur situation et que les conseils qui sont offerts seront personnalisés et les guideront vers les bons spécialistes.

Le rapport définit ce guichet comme généraliste, complété par une ligne téléphonique et une messagerie électronique. Son accès facile, équitable et neutre à des informations personnalisées devrait également lui permettre, ce qui est également une des raisons essentielles à mon avis de sa création, de jouer un rôle préventif en détectant des situations difficiles. Alors, même si la mise en place de ce guichet va déboucher sur la création de trois postes équivalant plein-temps, nous restons persuadés que les effets induits par un tel dispositif seront largement bénéficiaires au niveau de l'action et de la sécurité sociales, par conséquent iront dans le sens du bien-être accru d'une population souvent bien plus démunie moralement ou psychologiquement que matériellement.

C'est donc avec enthousiasme que le groupe démocrate-chrétien et moi-même prenons acte de l'engagement très prochain d'un chef ou d'une cheffe de projet qui en assurera la réalisation.

Rey Benoît (AGC/MLB, FV). Je ne m'arrêtera pas sur un point de ce rapport. C'est sur une petite nuance qu'il y a entre les conclusions du rapport du professeur Knüsel et les conclusions que fait siennes le Conseil d'Etat: c'est que le Conseil d'Etat ne retient pas la version courriel dans le guichet. On trouve, à l'avant-dernier alinéa de la conclusion: «Ce guichet pourrait combiner plusieurs modalités d'accès à l'information», Il s'agit-là des conclusions de l'enquête. Au dernier alinéa on lit: «Le Conseil d'Etat partage les recommandations de l'étude et les prend à son compte. Il est favorable à la solution d'un guichet physique, complété par une ligne téléphonique».

J'aimerais juste insister – j'espère que c'est simplement une omission – parce que, notamment dans le domaine du conseil social aux jeunes et aux familles, l'aspect courriel est essentiel. La Suisse romande a été pionnière dans le sens où le site Ciao a été créé il y a déjà plus d'une dizaine d'années et offre un conseil

social en ligne. Je souhaite là marquer la différence entre une simple adresse Internet où l'on peut poser des questions et un conseil social en ligne qui implique des possibilités d'interpellation anonyme et la prise en charge des courriels par une équipe de professionnels. J'aimerais bien que le Conseil d'Etat mette en œuvre cette possibilité dans ce sens.

C'est dans ce sens que le groupe Alliance centre gauche prend acte de ce rapport.

Savary Nadia (PLR/FDP, BR). C'est avec attention que le groupe libéral-radical a étudié ce rapport qui fait suite au postulat Anne-Claude Demierre/Yves Menoud qui demande de créer un service d'information pour les familles et les enfants.

Il n'en résulte pas moins certaines remarques. Ce rapport s'éloigne de l'idée première du postulat en élargissant le cadre à tout l'aspect social et en offrant plus de prestations qu'une seule information pour les familles et les enfants. On relève aussi que les prestations décrites de ce futur service se font déjà à travers nos différents services sociaux régionaux actuels qui se sont renforcés au fil des années et qui s'avèrent, eux aussi, performants. D'où la question suivante: pourquoi faire un doublon en créant un service centralisé alors que plusieurs régions de ce canton se sont déjà organisées dans ce sens? De plus, nos services régionaux remplissent actuellement les objectifs de ce rapport, soit l'accessibilité à tous, une équité de traitement, la neutralité et la convivialité. Il est aussi prouvé qu'un service de proximité est plus efficace pour privilégier un service personnalisé.

C'est sur ces considérations que le groupe libéral-radical prend acte de ce rapport.

Schorderet Gilles (UDC/SVP, SC). Le groupe de l'Union démocratique du centre a étudié avec beaucoup d'attention le rapport N° 153 concernant la création d'un service d'information pour les familles et les enfants. Le postulat à l'origine de ce rapport a été déposé par le député Menoud et l'ex-députée M^{me} Demierre. C'est M^{me} la Conseillère d'Etat Anne-Claude Demierre et le Conseil d'Etat qui y répondent et c'est M^{me} Demierre et le Conseil d'Etat qui apparemment voudraient mettre en place cette structure.

Le groupe de l'Union démocratique du centre prend acte de ce rapport, mais il n'y adhère absolument pas. Un postulat, ce n'est pas une motion ou un mandat. Un postulat est la proposition faite au Grand Conseil d'obliger le Conseil d'Etat à faire une étude sur une question déterminée, puis à déposer un rapport et le cas échéant, des propositions. Or, les propositions du Conseil d'Etat déplaisent fortement à notre groupe. A l'origine, le postulat demandait la création d'un service d'information pour la famille. De nombreux députés de l'Union démocratique du centre, et j'en faisais partie, ont soutenu ce postulat. Dans leur vision il s'agissait d'une coordination de l'information entre les 17 organismes responsables du social dans notre canton. Et qu'en est-il aujourd'hui? Le Conseil d'Etat aimerait créer un guichet social très lourd, neutre, convivial, indépendant, sans orientation partisane, morale ou juridique. Qu'est-ce que cela veut dire? Que ce gui-

chet donnerait des informations aux requérants pour contrevenir à la morale, aux lois ou à notre ordre juridique? Ensuite, le service offert doit veiller à donner une garantie totale de confidentialité et d'anonymat. Je le veux bien si on parle du tout public, mais pas si on parle des autres services des collectivités publiques. La vision du Conseil d'Etat est un service personnalisé et non standardisé. Voudrait-on accompagner chaque requérant par le service d'une personne polyvalente disposant d'une formation sociale? A notre avis, pour informer les requérants sur les demandes à entreprendre auprès des 17 organismes, un employé de commerce est tout à fait à la hauteur. Et notre groupe va plus loin: le Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille, que l'on dépoussièrerait et que l'on renommerait «Guichet de la famille et du social», pourrait très bien jouer ce rôle d'information sur les démarches à entreprendre. Mais ceci non pas auprès des requérants mais des communes de notre canton.

Rien ne vaut la proximité et c'est la commune qui est le premier maillon pour les personnes dans le besoin. Bien souvent, les personnes qui font appel aux services sociaux utilisent très peu Internet, ont des problèmes à s'exprimer par téléphone et je ne parle pas seulement là de la connaissance d'une de nos langues officielles. S'ils doivent se déplacer des quatre coins de notre canton pour venir à Fribourg y chercher des renseignements, c'est un non-sens. Le groupe de l'Union démocratique du centre s'oppose à la création de ce guichet centralisé et à l'engagement de trois emplois plein-temps pour le gérer.

Avec ces quelques commentaires, le groupe de l'Union démocratique du centre prend acte avec scepticisme de ce rapport.

Burgener Woeffray Andrea (PS/SP, SC). M^{me} la Commissaire, vous avez eu une bonne idée en mars 2004 de déposer encore en tant que députée, avec notre collègue Yves Menoud, un postulat qui demande de créer un service d'information plus spécifiquement destiné aux familles. Vous avez maintenant, en tant que conseillère d'Etat, raison de nous proposer la création d'un guichet social, donc un guichet accessible à tous et adapté à la situation et aux besoins de tous les habitants de ce canton. L'étude d'évaluation a été faite selon les règles de l'art. Elle a surtout intégré les institutions fribourgeoises concernées qui, par leurs missions, remplissent déjà dans leur secteur et dans un rayon cantonal, régional ou local, le rôle d'information et/ou d'orientation.

Die Sozialdemokratische Fraktion unterstützt die Schaffung dieser Anlaufstelle, bei welcher Bürgerinnen und Bürger, Eltern, betagte Menschen, Menschen in materieller Not, unvoreingenommen und unbürokratisch Informationen erhalten. Eine Anlaufstelle, welche Fragen direkt klären, aber auch an spezialisierte Dienste weiterleiten kann.

Trois aspects doivent être pris en considération pour que la réalisation de ce service puisse réussir:

1. Une collaboration étroite entre tous les acteurs concernés. Celle-ci sera garantie seulement si la mission d'information pour chaque service est bien défini, seulement si les acteurs souscrivent aux éléments-clés répertoriés dans le cadre de l'étude faite, à savoir ac-

cessibilité universelle, équité, prévention, neutralité, convivialité, personnalisation du service. Donc seulement si les acteurs souscrivent à ces éléments-clés, le guichet social ne deviendra pas une supra-structure mais bel et bien une nouvelle prestation coordonnée et acceptée par tous.

2. Avec la création d'un guichet social unique, d'autres services perdront éventuellement une partie de leurs missions. Ce point n'est pas à sous-estimer, surtout au cas où la réorganisation aura comme effet un ajustement d'éventuelles subventions allouées. Il sera donc primordial de les intégrer spécialement dans le processus de réalisation et de faire en sorte que cette nouvelle prestation puisse être vue et vécue comme une situation dans laquelle tout le monde sort gagnant.

3. Le guichet social devrait être une prestation de proximité. Il doit aller à la rencontre de tous ceux et celles qui cherchent des réponses individuelles sur le fonctionnement et les offres de notre système social. Il doit être installé là où ces personnes se trouvent, dans leur village, dans leur quartier ou, où ils ont l'habitude d'aller. Personnellement, je ne verrais donc pas de problème à ce que le guichet social se trouve une fois dans une maison de quartier, une fois dans les locaux d'un service social ou encore une autre fois dans une maison de ville.

Avec ces quelques considérations, le groupe socialiste prend acte du rapport N° 153.

Résolution Fritz Glauser/Michel Losey «Mesures nécessaires et indispensables pour sortir de la crise laitière»

Dépôt

Le Président. Je vous informe que je suis saisi d'une résolution déposée par MM. les Députés Fritz Glauser et Michel Losey et 56 co-signataires concernant des mesures nécessaires et indispensables pour sortir de la crise laitière. Cet objet sera traité jeudi matin. La résolution vous est distribuée en ce moment.

Texte de la résolution

Nous voici en face d'un problème très préoccupant pour le milieu politique et économique de notre canton. L'agriculture Suisse et plus particulièrement l'agriculture fribourgeoise subit de plein fouet les effets de la nouvelle orientation politique et administrative de la confédération en matière de libéralisation du marché laitier. La Suisse a supprimée de manière aveugle et sans garde-fou un bon nombre de mesures qui permettaient à l'agriculture helvétique de vivre mais ce secteur économique va mourir avec le schéma du libéralisme à tout crin prôné et mise en application par certains spécialistes de ce pays. La Suisse a anticipé la fin de la gestion des quantités dans le secteur laitier en croyant pouvoir devenir le leader incontesté et incontestable dans cette filière laitière sur le plan européen. Le résultat ne s'est pas fait attendre un cumul d'événements inattendus certe, (crise financière mondiale,

récession économie mondiale et suisse, détérioration du marché laitier international) a précipité le secteur laitier dans la situation chaotique que nous connaissons aujourd'hui. Le prix du lait écoulé dans le canal de l'industrie laitière a baissé de plus de 20 centimes depuis le début de l'année 2009, il se monte à environ 54 centimes actuellement. Cet effondrement des prix plonge un grand nombre de familles paysannes fribourgeoises dans l'embarras, voir dans la précarité pour les plus faibles d'entre-elles. Le grand conseil demande au Gouvernement Fribourgeois d'intervenir auprès des autorités fédérales pour mettre en place un système de la gestion des volumes de production sous l'égide d'une organisation de droit privé (PSL ou l'Interprofession Lait) avec force obligatoire. Les autorités fédérales doivent également s'engager pour trouver des solutions durables pour assainir le marché laitier (stock du beurre et poudre de lait) et pour avoir une transparence totale sur la filière laitière concernant les quantités contractées, livrées, commercialisées et transformées. Ces mesures doivent être prise immédiatement pour permettre d'obtenir un prix du lait équitable pour le producteur et de permettre à nos familles paysannes de retrouver un niveau de vie décent.

Rapport N° 153

Discussion (suite)

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Je remercie tous les intervenants qui se sont exprimés en faveur de la création de ce guichet des familles, qui est un élément extrêmement important de politique globale de la famille. Cette lacune avait d'ailleurs été évoquée dans le rapport de politique globale de la famille en 2004.

En ce qui concerne l'intervention de M. le Député Yves Menoud, je ne peux que souscrire à tous ses propos. Nous avons déposé ce postulat ensemble et cette création d'un guichet des familles était vraiment un souhait. C'est vrai que nous l'avons déposé en tant que tel, mais d'emblée, lorsque nous avons démarré l'analyse, ne prendre que la famille nous a paru un peu restrictif. En effet, quid des personnes âgées par exemple? C'est aussi un grand souci que l'on a. Les personnes âgées confrontées à un problème de maintien à domicile ou d'une entrée dans un EMS ne savent pas où aller chercher des renseignements et c'était pour nous extrêmement important d'avoir aussi, pour ces personnes, une réponse à ce type de préoccupation. Les personnes âgées, une partie en tout cas, ne savent pas qu'il y a des foyers de jour qui existent, des repas à domicile. Nous voulons aussi pouvoir les intégrer et c'est pour ça que nous avons retenu une perspective beaucoup plus large, qui dépasse le seul champ des problèmes d'une famille en tant que telle.

En ce qui concerne la remarque de M. le Député Benoît Rey, il s'agit d'un oubli puisque nous avons bien aussi retenu la version courriel. Nous avons retenu un lieu physique à Fribourg, ainsi qu'une possibilité par téléphone et par courriel, ce qui est effectivement im-

portant. Dans le cadre du développement de ce projet, nous allons réfléchir aussi afin de voir comment on pourrait mieux aller vers les gens, notamment peut-être avec la création d'un bus qui se rendrait à la rencontre de ceux-ci dans les différents districts. Donc pour le courriel, nous ne l'avons pas oublié, enfin en tant que tel oui, mais nous avons retenu cette variante et elle est évoquée plus haut.

Si nous nous sommes éloignés du postulat de la famille, je l'ai expliqué tout à l'heure, c'était vraiment pour prendre en compte aussi notamment les personnes âgées, voire d'autres personnes et ça nous paraissait être un élément extrêmement important.

M^{me} la Députée Nadia Savary a dit qu'il y avait déjà une information qui était donnée dans les services sociaux régionaux. C'est vrai qu'il y a déjà une information, mais pas tout le monde ne va dans un service social et je pense que c'est assez difficile, notamment pour une personne âgée, d'aller chercher une information dans un tel service pour savoir comment elle peut rester à domicile.

On l'a vu dans les conclusions du rapport de M. Knüsel, c'est extrêmement important qu'il y ait un endroit qui soit neutre et qui ne soit pas stigmatisant pour les personnes. Un souci qui peut poser problème pour l'un ou l'autre citoyen lorsqu'il s'adresse à un service social, c'est qu'on l'y voit entrer. Mais la personne ne va pas forcément chercher une aide financière, elle peut aussi vouloir un conseil. Et nous pensons qu'il est juste que dans ce canton, il y ait un guichet d'information où on puisse aller simplement de façon neutre chercher des renseignements et puis après faire ce qu'on veut de ceux-ci. Donc ce n'est pas du tout un doublon pour les services sociaux, d'autant plus que nous aurons là du personnel extrêmement polyvalent, qui dispose d'une bonne connaissance du réseau fribourgeois et qui pourra répondre à toute une palette d'informations qui n'est pas centrée forcément sur l'aide sociale en tant que telle, mais qui est beaucoup plus large que ça. Le résultat de l'étude nous démontre aussi qu'il y a un besoin dans ce sens-là.

Vous l'avez vu, ce sont aussi des projets qui fonctionnent dans d'autres cantons. Mais c'est aussi le consensus de la création d'un guichet d'information qui a été avalisé par tous les partenaires qui ont été consultés et ce n'est pas seulement 17 organismes. Les 17 organismes principaux ont été interviewés, mais il y a encore 135 autres organisations qui ont reçu un questionnaire et c'est vraiment pour coordonner l'ensemble des prestations dans le canton de Fribourg. Très souvent les gens ne savent plus où s'adresser, ne savent pas à qui s'adresser. Et le but du guichet social n'est pas de prendre en charge la personne et de répondre spécifiquement à ses besoins, mais c'est de l'orienter vers le service qui pourra prendre en charge sa problématique. Donc c'est utiliser l'ensemble des acteurs, mettre en évidence tout ce qui existe dans notre canton et pouvoir adresser les citoyens et les citoyennes au bon endroit et ne pas les renvoyer ou les envoyer d'un service à l'autre.

En ce qui concerne les remarques de M. le Député Gilles Schorderet qui estime que c'est une solution très très lourde: ce n'est justement pas une solution lourde que nous avons souhaitée, c'est une présence

physique, téléphonique et par courriel. Et donc nous allons voir comment par la suite nous pourrions aller à la rencontre des gens. Mais ce sera uniquement un système d'orientation des gens vers les services existants et c'est justement une structure légère que nous souhaitons mettre sur pied. Nous allons également entreprendre des discussions avec le Bureau de l'égalité et de la famille, qui aura peut-être un rôle à jouer aussi. Donc là, les discussions sont encore ouvertes pour voir comment et qui pourra assumer ce rôle de guichet d'information beaucoup plus large.

Il est faux de dire qu'il y a déjà une coordination entre les organismes. Cela fait cruellement défaut dans le canton et c'est bien aussi pour cette raison que nous souhaitons mettre sur place ce guichet.

En ce qui concerne les remarques de M^{me} la Députée Andrea Burgener Woeffray, la collaboration étroite avec les acteurs est un élément extrêmement important pour nous. Nous ne souhaitons pas remplacer les prestations de tous les services et associations de ce canton et je le redit, il n'est en aucun cas question de leur prendre du travail mais uniquement d'orienter les gens vers le bon service. Nous allons les diriger vers les bons acteurs et il n'y a aucune diminution de subvention qui est prévue en estimant qu'on pourrait les décharger. Je pense plutôt que c'est le contraire, on

va envoyer les bonnes personnes vers les services et les décharger dans ce sens-là. Par ailleurs, j'ai déjà répondu à la question de la proximité.

Pour ma part, je me réjouis de la mise sur pied de ce guichet d'information qui sera vraiment un outil de politique familiale extrêmement important dans notre canton.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

- La séance est levée à 16 h 35.

Le Président:

Pierre-André PAGE

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Marie-Claude CLERC, *secrétaire parlementaire*
